

TRANSFERT DES DEVISES, BLANCHIMENT D'ARGENT ET RÉGIME DE CHANGE

LA BANQUE D'ALGÉRIE DURCIT LE CONTRÔLE

Page 4

BIENS CONFISQUÉS

**AGM RÉCUPÈRE
L'UNITÉ AGRO-
INDUSTRIE
DE TLEMSEN**

Page 3

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 5078 | Mercredi 14 août 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

INTOXICATION ALIMENTAIRE

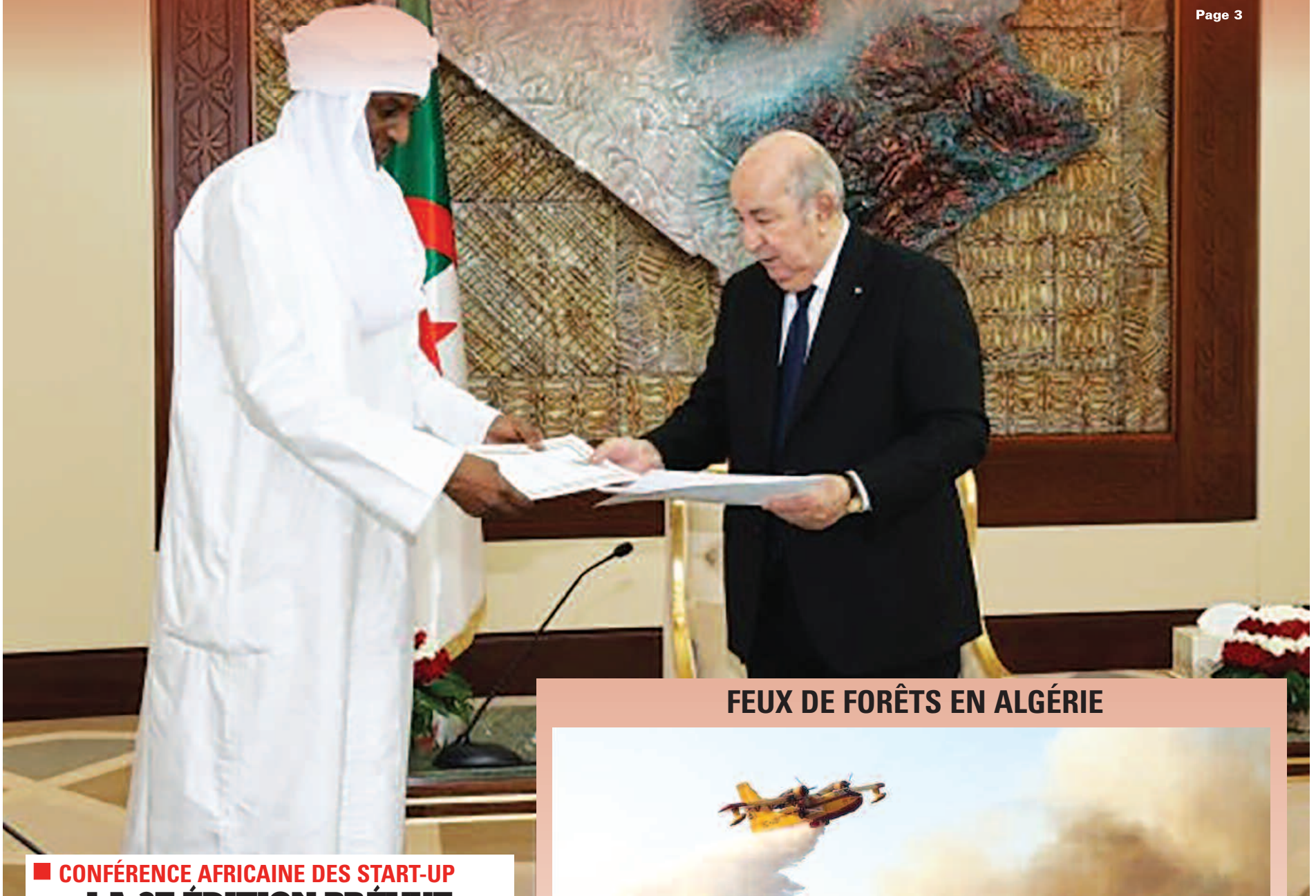
**1614 CAS RECENSÉS
EN DEUX MOIS**

Page 4

COOPÉRATION BILATÉRALE

ALGÉRIE-NIGER : SUR LA MÊME LONGUEUR D'ONDE

Page 3



FEUX DE FORÊTS EN ALGÉRIE



■ **CONFÉRENCE AFRICAINE DES START-UP
LA 3E ÉDITION PRÉVUE
EN DÉCEMBRE À ALGER**

Page 4

■ **ACCIDENTS ROUTIERS
45 MORTS ET 2038 BLESSÉS
EN UNE SEMAINE**

Page 5

■ **MANUELS SCOLAIRES POUR TOUS
LES NIVEAUX
LE MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION DÉVOILE
LES PRIX**

Page 4

**APPEL À
« UNE CARTOGRAPHIE
MULTIRISQUE »**

Page 2

FEUX DE FORÊTS EN ALGÉRIE

Appel à « une cartographie multirisque »

Comment appréhender la recrudescence des incendies de forêts qui augmentent, en nombre et en espace, crescendo avec le réchauffement climatique ? Une question lancinante à laquelle le président du Club algérien des risques majeurs, Abdelkrim Chalghoum, a tenté hier d'apporter des éléments de réponse. Et de suggérer au premier plan l'impératif de revoir toute la loi de gestion des crises majeures.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Intervenant à l'émission « L'Invité de la rédaction » de la chaîne 3, de la Radio Algérienne, M. Chalghoum considère d'emblée que « les feux de forêts sont un sous risque par rapport aux risques majeurs comme les inondations, les séismes, la sécheresse et la désertification qui secouent pleinement l'Algérie. Pourtant, ces incendies font depuis 1998, perdre à l'Algérie, chaque été, une moyenne de 30 000 à 40 000 hectares d'espaces verts ». Et de rappeler, dans une courte rétrospective que ces ravages par les feux de forêt ont occasionné des pertes humaines, de cheptels et touché pleinement à l'agriculture.

Une situation gravissime

Cette situation va de mal en pis et relève, selon lui, en l'absence d'une prévention adéquate et fiable basée sur une cartographie des zones à risque d'incendies. « Il y a des années que ce pic s'amplifie jusqu'à atteindre, en 2021, les 90 000 ha ravagés par les feux de forêts à Mila, à



Blida, à Jijel, à Khenchela et à El Tarf auxquels doit-on ajouter les 25 000 ha, partis en fumée en Kabylie », rappelle l'intervenant.

Le constat, fait-il savoir, est que d'année en année on s'aperçoit que le problème ne se règle pas, en dépit du fait que la prévention est cadrée par la loi 04/20 (depuis 20 ans plus tôt-ndlr) où tout est spécifié, tout est mesuré aux moindres détails basiques, que ce soit les dispositifs réglementaires ou les mesures techniques qui vont avec. « Des mesures qui réduisent à 80% le risque si elles étaient appliquées », assure-t-il.

Le spécialiste revendique avec insistance « une cartographie multirisque » des zones à risque, échelonnée par degrés de

dangerosité, qui est un outil indispensable et efficace pour la lutte contre les incendies, regrettant jusqu'alors la négligence sur cet aspect.

« Il faut une réflexion sur la réorganisation de toutes les institutions concernées par la gestion et la prévention des risques majeurs », insiste-t-il, expliquant que « la segmentation de cette organisation est limpide et est très détaillée, mais tardant à venir ».

Il faut un organisme de gestion et de prévention des crises

« Maintenant la situation a atteint un seuil tel qu'il est devenu insupportable pour l'Algérie », déplore M. Chalghoum. L'initiateur de l'idée de « la cellule de

crise », en 2004, alerte « qu'il est grand temps que le prochain mandataire (président élu-ndlr) s'intéresse de près à la gestion et la prévention des risques majeurs et la mise en place d'un organisme national de gestion des crises. Faut-il une université ou une école supérieure des risques majeurs ? L'orateur rappelle qu'il a déjà proposé des masters ou des magisters en sciences des catastrophes avec un programme bien ficelé, en collaboration avec des universités étrangères spécialisées, mais malheureusement, regrette-t-il, cela est resté lettres mortes. Ce dispositif permettra d'avoir les ressources humaine comme les secouristes de catastrophes, le médecin de catastrophe, les sapeurs-pompiers qu'il faut, les ingénieurs de catastrophes et le journaliste de catastrophes qui doit gérer l'information sans provoquer la panique générale.

L'exemple californien

Etant riche en verdure et l'épicentre des incendies, la Californie, une zone à risque aux USA, s'impose, dit-il. « en modèle aux Algériens pour s'y inspirer. Ils ont de l'expérience dans la lutte des incendies ». Pour prévenir les incendies, les Californiens ont aménagé des dispositifs préventifs exemplaires comme des tranchées pare-feu, des pistes anti-feux, des campagnes de débroussaillage devant chez soi où le citoyen est étroitement impliqué pour sa propre sécurité.

« La sensibilisation des citoyens est une obligation majeure, surtout que nous avons des massifs verts habités contrairement à la Californie », avise-t-il, et où il est interdit de construire des habitations dans les zones forestières, toutefois ils y circulent à l'aise sur de larges pistes en caillasses avec des espaces aménagés de points d'eau.

« Le citoyen est bien impliqué dans le processus de prévention qui ne coûte pratiquement rien », indique-t-il.

R. R.

Tous les feux de forêts éteints à l'échelle nationale

Les 28 feux de forêts déclenchés durant le week-end dernier à travers le pays ont été tous éteints et l'opération de surveillance garde se poursuit, a annoncé hier la Direction générale de la Protection civile (DGPC). Selon la même source, « les équipements opérationnels ont été conservés dans des lieux sensibles par mesure de précaution ».

La majorité des feux de forêts déclarés les dernières 48 heures dans la wilaya de Béjaïa ont été éteints, le reste est en voie de l'être, a indiqué avant-hier lundi la Conservation locale des forêts qui a affirmé que « la situation est totalement maîtrisée ».

Hormis l'incendie survenu au village Mezouara, dans le massif de l'Akfadou à 70 km à l'ouest de Béjaïa, pour lequel les moyens de lutte sont encore mobilisés, et à un degré moindre celui de la région boisée limitrophe d'Adekar, tous les incendies ont été éteints, a précisé la directrice de la Conservation des forêts, Dalila Benani. Il s'agit des feux qui se sont déclarés dans les régions d'Oukerdouche à Amizour, Merouaha à Kherrata et Boughidene à Barbacha, et qui ont détruit « au moins 15 ha de végétation, dont des arbres fruitiers », a-t-elle détaillé.

Dans le massif de l'Akfadou, des foyers limités sont encore en ignition, a-t-elle expliqué, indiquant que durant toute la journée, des moyens aériens, notamment l'avion BE 200, ont largué de l'eau sans relâche sur les montagnes fumantes. « La situation est sous contrôle totale », a-t-elle rassuré, saluant la solidarité et l'engagement de

tous pour venir à bout des flammes et éviter des drames humains, notamment au village de Mezouara où les populations ont été totalement évacuées par prévention, et au village limitrophe, Ath Allouane, où une partie de la population a été déplacée.

« L'intervention combinée et énergique de la Protection civile, des forestiers, de la gendarmerie nationale, des élus locaux et des citoyens, a eu raison des menaces des flammes », a-t-elle conclu.

Une situation maîtrisée à Tizi-Ouzou

La totalité des incendies qui s'étaient déclarés dans la wilaya de Tizi-Ouzou ont été éteints lundi et le dispositif de surveillance des sites brûlés est maintenu sur place, a-t-on appris auprès des services de la protection civile. Selon une situation arrêtée à 15h30 et communiquée par le sous-directeur de l'information et des statistiques à la direction générale de la Protection civile, le commandant Nassim Bernaoui, les incendies d'El Kantra, Azouza et Ait Atteli, Ait Fraha dans la région de Larbaa n'Ath Irathen et ceux de Beni Douala sont éteints, grâce à la mobilisation d'importants moyens humains et matériels au sol appuyés par des moyens aériens.

« Je tiens à rassurer les citoyens de la wilaya de Tizi-Ouzou, notamment ceux de Larbaa N'Ath Irathen et de Beni Douala que la situation est maîtrisée grâce à la mobilisation d'énormes moyens de la protection civile à Tizi-Ouzou et d'autres wilayas », a-t-il dit.

Le même responsable a expliqué que « grâce à l'inter-

vention rapide et au déploiement d'importants moyens dès le signalement des incendies, le plus dur est passé dès la première nuit ».

« Nous avons aussitôt entamé un travail de traitement des fumerons pour empêcher les reprises de feux », a-t-il expliqué, soulignant la difficulté d'une telle intervention au sol qui exige d'importants efforts physiques dans un site fortement accidenté et souvent inaccessible, avec de très fortes pentes.

Selon le commandant Bernaoui, plus de 800 agents de la protection civile et une cinquantaine d'engins de lutte contre les feux de forêt ont été mobilisés au sol, appuyés par d'autres renforts, dont des moyens de lutte aériens. Le dispositif au sol est toujours maintenu sur place pour la surveillance des sites brûlés en raison des conditions climatiques défavorables caractérisées par de fortes chaleurs et du vent, a-t-il ajouté.

Le même responsable, qui a remercié l'ensemble des intervenants qui se sont mobilisés aux côtés de la protection civile (différentes institutions, organisations de la société civile et simples citoyens), s'est réjoui qu'« aucune perte de vie humaine n'est à déplorer et que même les habitations ont été préservées ».

Il a rappelé, à l'occasion, les instructions du directeur général de la protection civile, le colonel Boualem Boughlaf, lors de son déplacement, samedi soir à Tizi-Ouzou, pour donner la priorité à la protection des personnes et des habitations.

R. R.

COOPÉRATION BILATÉRALE

Algérie-Niger : sur la même longueur d'onde

Les choses semblent évoluer positivement entre l'Algérie et le Niger. Quelques jours seulement après le déplacement du ministre algérien de l'Energie, Mohamed Arkab, à Niamey, une visite durant laquelle le PDG de la Sonatrach, Rachid Hachichi, a annoncé la reprise des activités de la compagnie pétrolière au Niger, c'est le Premier ministre du Niger, M. Ali Mahaman Lamine Zeine, qui s'est rendu à Alger.

PAR LAKHDARI BRAHIM

La visite effectuée par le Premier ministre nigérien, Ali Mahmane Lamine Zeine, le lundi 12 août 2024, à Alger, marque un réchauffement des relations entre les deux pays qui ont connu cette dernière année quelques turbulences notamment depuis le coup d'Etat contre le président Mohamed Bazoum survenu le 26 juillet 2023.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu hier le Premier ministre, ministre de l'Economie et des Finances de la République du Niger, Ali Mahaman Lamine Zeine, qui lui a remis un message du président du Conseil militaire du Niger, Abderrahmane Tiani.

Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, M. Ali Aoun a reçu le ministre de l'Industrie et du

Commerce de la République du Niger, M. Seydou Asmane, avec lequel il a examiné les relations de coopération entre les deux pays dans les différentes activités industrielles, indique un communiqué du ministère. La rencontre s'est tenue, avant-hier lundi au siège du ministère, dans le cadre de la visite du Premier ministre, ministre de l'Economie et des Finances de la République du Niger, M. Ali Mahaman Lamine Zeine, en Algérie, a précisé la même source. A cette occasion, M. Aoun s'est félicité des relations bilatérales, réaffirmant « la volonté de l'Algérie de renforcer ces relations et de conforter le partenariat entre les deux pays au mieux des intérêts des deux parties », selon le communiqué.

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Lakhdar Rekhroukh, a reçu avant-hier lundi à Alger le ministre des Transports et de l'Equipeement de la République du Niger, Salissou Mahaman Salissou, avec lequel il a examiné les moyens de renforcer les mécanismes de coopération bilatérale dans le secteur, a indique un communiqué du ministère. Lors de la rencontre qui s'est déroulée au siège du ministère, les deux parties ont affirmé l'importance de « renforcer la coopération bilatérale dans le domaine des travaux publics et des infrastructures de base afin de les promouvoir au niveau des relations historiques unissant les deux pays frères », ajoute le communiqué. A cette occasion, M. Rekhroukh a fourni des explications sur les moyens et potentialités dont dispose l'Algérie en termes de sociétés de réalisation, de laboratoires et de bureaux d'études, citant l'expérience nationale acquise en matière de réalisation et de développement des infrastructures de base, notamment les routes, ports et voies ferroviaires.

Le ministre a évoqué l'expertise et les moyens de réalisation nationaux et leur contribution à la concrétisation des projets de développement des réseaux routiers et leur extension aux pays africains, dont la route transsaharienne, « un projet stratégique commun qui renforcera la coopération économique entre les pays qu'elle traverse, dont le Niger ». A cet effet, il a souligné « l'importance d'accélérer la création d'un corridor économique en tant que fruit de la valorisation du projet de la route transsaharienne, et ce en vue de développer les échanges commerciaux », ajoute la

même source. Le ministre a exprimé « la disponibilité de l'Algérie à poursuivre les efforts pour le renforcement du partenariat entre les sociétés algériennes et nigériennes dans le domaine des travaux publics et l'élargissement des perspectives de coopération entre les deux pays à travers l'échange d'expertises et la formation pour la concrétisation de projets communs en matière de réalisation des routes, en œuvrant pour leur pérennité par la programmation d'opérations de maintenance ». De son côté, le ministre nigérien a salué l'expérience algérienne en matière de réalisation des structures de base, affirmant l'importance de poursuivre l'action de coordination entre les deux pays pour développer le partenariat bilatéral et l'investissement dans le secteur des travaux publics et des infrastructures de base, conclut le communiqué.

Accélérer la réalisation des projets communs avec l'Algérie

Le Premier ministre nigérien, ministre de l'Economie et des Finances, Ali Mahamane Lamine Zeine, a affirmé avant-hier lundi à Alger, la volonté de son pays d'accélérer la mise en œuvre des projets communs avec l'Algérie.

« Nous avons décidé de donner du tonus à la coopération Algéro-nigérienne, et en cela, nous ferons en sorte que nos projets communs soient très rapidement mis en route, pour leur réalisation au profit des deux pays », a déclaré à la presse le Premier ministre nigérien après avoir été reçu par le président du Conseil de la Nation, M. Salah Goudjil. Saluant l'ampleur des relations historiques entre les deux pays depuis leurs indépendances, le Premier ministre a souligné que « l'amitié, la fraternité et le bon voisinage, sont les trois valeurs essentielles partagées par l'Algérie et le Niger ».

L'audience s'est déroulée en présence du ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, de membres du Conseil de la nation et de la délégation accompagnant le Premier ministre nigérien.

Le Premier ministre, ministre de l'Economie et des Finances de la République du Niger, avait entamé dimanche soir une visite officielle en Algérie à la tête d'une importante délégation ministérielle.

L. B.

BIENS CONFISQUÉS

AGM récupère l'unité Agro-industrie de Tlemcen

Le Groupe public de l'industrie mécanique (Algerian Group of Mechanics-AGM), a indiqué, hier dans un communiqué, avoir procédé, dans le cadre de l'opération de récupération des biens et avoirs confisqués par des décisions judiciaires définitives, à la récupération de l'unité de matériel agricole (Agro-industrie), établie dans la wilaya de Tlemcen.

L'opération a été effectuée dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application des instructions des autorités suprêmes du pays, relatives aux biens et avoirs confisqués par des décisions judiciaires

définitives, et conformément aux instructions du ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, lors de la réunion qu'il a tenue avec les responsables des groupes industriels le 8 août dernier, explique la même source.

Elle a eu lieu en présence de la partie destinataire, représentée par le directeur général du Groupe AGM, accompagné du Président du conseil d'administration de l'entreprise nationale de construction de matériels agricoles (CMA), ainsi que le directeur régional des biens de l'Etat de la wilaya de Tlemcen. A cet effet, il a été

DÉTENUS LAURÉATS DU BAC ET DU BEM

Le ministre de la Justice préside une cérémonie en leur honneur

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Abderrachid Tabbi, a présidé hier, à l'établissement de rééducation et de réinsertion d'El Kolea, une cérémonie en l'honneur des détenus lauréats du baccalauréat et du brevet d'enseignement moyen (BEM) session 2024.

À cette occasion, le ministre a salué les cadres de l'établissement qui ont contribué, grâce à leurs efforts, à la réussite de ces candidats, ce qui facilitera, a ajouté le ministre, leur réinsertion dans la société.

Notons que parmi 5482 candidats, 3477 détenus ont décroché leur baccalauréat soit un taux de réussite de 63,43% alors que les épreuves du BEM 1948 détenus ont franchi cette étape parmi les 4342 candidats inscrits soit un taux de réussite de 44,86%.

KAZAKHSTAN

Kamel Fenniche à l'écoute de la diaspora

L'Ambassadeur d'Algérie au Kazakhstan, Kamel Fenniche, s'est rendu, hier, dans la ville. Almaty, où il a tenu une réunion avec des membres de la communauté nationale établie en permanence dans ce pays, rapporte le site Kazinform.

L'objectif de cette réunion était de rassembler des membres de la diaspora, d'écouter leurs doléances et préoccupations, à même de résoudre les différents problèmes rencontrés.

Dans son discours, Kamel Fenniche a indiqué que toutes les questions soulevées seront transmises aux autorités nationales.

La réunion a été, également, l'occasion de revenir sur l'importance de la prochaine élection présidentielle du 7 septembre 2024. Un scrutin d'une importance capitale pour l'Algérie.

En outre, l'objectif de la réunion était de renforcer le lien entre les membres de la communauté nationale et la mère patrie, tout en préservant leurs traditions et en renforçant l'unité avec l'Algérie.

Selon les données de la représentation diplomatique, quelques 100 Algériens vivent au Kazakhstan, dont la majorité à Almaty, la plus grande ville du Kazakhstan.

R. N.

DÉCÈS DU DOYEN DE L'ÉTAT DU KOWEÏT Le président Tebboune présente ses condoléances

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé un message de condoléances à Son Altesse Cheikh Meshal Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Emir de l'Etat du Koweït, suite au décès du doyen de la famille Al-Sabah, Sheikh Salem Ali Al-Salem Al-Mubarak Al-Sabah.

« J'ai reçu avec une grande émotion la nouvelle du décès du doyen de la famille Al-Sabah, Son Altesse Cheikh Salem Al-Ali Al-Salem Al-Mubarak Al-Sabah, après une longue carrière au service de l'État frère du Koweït », écrit, dans son message, le Président Tebboune.

Le chef de l'État a ajouté que « face à cette pénible épreuve que nous inflige le Tout Puissant, sa Volonté étant imparable, je vous adresse mes plus sincères condoléances et ma profonde compassion, ainsi qu'à toute la famille al-Sabah et au peuple koweïtien frère, priant le Tout-Puissant de vous accorder patience, sérénité et réconfort et au défunt, une vie éternelle au paradis auprès des vertueux prédécesseurs de la famille al-Sabah et parmi les véridiques, les martyrs, et les saints. A Dieu nous appartenons, à Lui nous retournons ».

R. N.

MANUELS SCOLAIRES POUR
TOUS LES NIVEAUXLe ministère
de l'Éducation
dévoile les prix

Le ministère de l'Éducation nationale a publié le guide des prix des manuels scolaires tous niveaux pour la prochaine saison académique 2024/2025, qui n'a connu ni changement ni augmentation.

L'Office national des publications scolaires (ONPS) a assuré aux parents d'élèves qu'aucune augmentation n'était incluse dans les prix des manuels scolaires, puisqu'il a été décidé de maintenir les prix inchangés, et a confirmé la disponibilité de tous les livres depuis le niveau préparatoire jusqu'au niveau secondaire.

Selon la même source, le guide des prix des manuels scolaires, un nouveau livre en langue anglaise destiné aux cinquièmes années de l'école primaire, a été imprimé et distribué, et sera commercialisé au prix estimé de 250 dinars, après les centres éditoriaux de distribution pédagogique et l'édition achève de le diffuser dans les cinquante directions de l'éducation.

Non loin de l'ONPS, a été constatée la liste des manuels du cycle primaire pour la prochaine saison académique. Les prix des livres du cycle préparatoire sont estimés à 360 dinars, répartis à parts égales entre le cahier d'activités pour la langue arabe et le livre d'activités pour la langue arabe 180 dinars et le cahier d'activités pour la langue arabe à 180 dinars.

Tandis que le prix des livres pour la première année du primaire a été fixé à 910 dinars, répartis entre le livre de lecture arabe à 260 dinars, les mathématiques à 260 dinars, le livret d'activités arabe à 180 dinars, et le livret d'activités de mathématiques à 210 dinars.

Les prix des livres pour la deuxième année du même cycle ont été estimés à 1.000 dinars, et pour la troisième année à 2.090,92 dinars. Les prix des livres destinés aux étudiants de quatrième année se sont élevés à 2.250 dinars, tandis que le prix total pour la cinquième année était de 2 500 dinars.

Concernant les manuels scolaires du cycle intermédiaire, l'ONPS a déterminé leurs prix pour les élèves de la première année de ce cycle, estimés à 2530 dinars, 2145 dinars pour la deuxième année, 2180 dinars pour la troisième année moyenne et 2119 dinars pour ceux des élèves de quatrième année moyenne.

Les livres destinés aux élèves des sections du secondaire de ses trois niveaux oscillent entre 110 dinars et 360 dinars.

R. N.

TRANSFERT DES DEVISES, BLANCHIMENT D'ARGENT ET RÉGIME DE CHANGE

La Banque d'Algérie durcit
le contrôle

La Banque d'Algérie a effectué récemment une vaste enquête visant les opérations financières en Algérie. Il ressort, selon un bilan fourni par cette institution, des opérations de fraude liées à l'importation, fausses déclarations et infractions aux opérations d'exportation.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

En termes d'indices, les agents assermentés de l'Inspection de la Banque d'Algérie ont dressé 72 PV pour

infractions aux opérations de change dont 54 sont liées à la non-installation des opérations d'exportations et 18 pour fausses déclarations liées aux opérations d'importations. Ces contrôles ont été entamés selon les situations non régularisées de certains crédits documentaires sur la base de domiciliations bancaires. La Banque d'Algérie indique dans son rapport que « les missions de contrôle et de vérification s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le renforcement de la transparence du système financier ». Le rapport de l'année 2023 indique qu'il a été procédé à 40 missions de contrôle dans 13 banques locales. Il s'agit essentiellement de vérifications de transferts de devises par les opérateurs qui sont dans l'activité importation. En outre, les services de la Banque d'Algérie ont procédé à la vérification et le contrôle de l'activité d'exportation, les demandes de transfert d'actions et l'examen de nouveaux produits financiers comme le cas de la finance islamique où déjà 107 demandes d'agrément ont été étudiées. Les autorités monétaires consid-

èrent que l'un des axes principaux de ces vérifications et contrôle s'inscrivent dans le cadre de la conformité des dispositions et réglementations en vigueur sur tout ce qui se rapporte aux transferts et opérations de change dans le cadre des activités commerciales. Il est à noter que le gouvernement a mis en avant depuis septembre 2023 des dispositions pour lutter efficacement contre les transferts illégaux de devises. Tous les groupes étrangers sont tenus au régime déclaratif quelle que soit leur activité. Des sanctions sont prévues dans cet ordre pour tout contrevenant qui ne déclare pas le montant réel des transferts de bénéfices vers l'étranger en plus de la non-conformité à la déclaration fiscale. Dans le cadre des transactions de change propre aux citoyens résidant à l'Algérie, les autorités ont fixé le seuil de transfert des devises à 5000 euros avec déclaration obligatoire à la Douane. Ils peuvent également transférer un montant qui ne doit pas dépasser les 7500 euros avec autorisation de la Banque d'Algérie.

F.A.

CONFÉRENCE AFRICAINE DES START-UP

La 3^e édition prévue
en décembre à Alger

PAR RACIM NIDHAL

Le ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises organisera la 3^e édition de la Conférence africaine des start-up, prévue du 5 au 7 décembre 2024 au Centre international des conférences (CIC) d'Alger, a indiqué un communiqué du ministère. Placée sous le thème « Réimaginer l'Afrique par l'intelligence artificielle », cette conférence, la « plus grande » de son genre en Afrique, vise à réaffirmer l'importance de l'innovation et des technologies avancées dans la relance du développement socioéconomique du continent, a précisé la même source.

Cet événement verra la participation de plus de 25.000 participants parmi les entrepreneurs, innovateurs et investisseurs, ainsi que 45 ministres africains chargés des domaines de l'innovation et des start-up, s'érigeant en « rassemblement de premier plan » dans le continent. La 3^e édition de la Conférence vise à évaluer la mise en œuvre de la feuille de route et de la charte adoptées lors des éditions précédentes, et à élaborer une nouvelle feuille de route pour le développement de l'intelligence artificielle en Afrique. Elle prévoit également des sommets et des ateliers spécialisés, regroupant des experts, des investisseurs et des entrepreneurs pour échanger des idées et des expertises, et renforcer les capacités de réussite des start-up.

Au menu de cette conférence figurent plusieurs activités dont le Sommet africain du capital-risque qui offrira une plateforme de rencontre entre investisseurs et porteurs de projets innovants pour examiner les opportunités de financement et de collaboration, ainsi que des panels sur les défis et les oppor-

tunités liés au développement de l'intelligence artificielle en Afrique et la manière de transformer les idées innovantes en résultats concrets à même de contribuer au développement durable.

La 3^e édition de la conférence accueillera une grande exposition dédiée aux nouvelles technologies et dernières innovations dans le domaine de l'intelligence artificielle, qui permettra aux participants de découvrir de nouveaux produits et solutions, et d'interagir avec les entreprises pionnières dans ce domaine.

Le ministère a souligné dans son communiqué que cet événement sera « une occasion unique » de rassembler des personnalités économiques et intellectuelles éminentes du monde entier partageant le même objectif, celui de promouvoir l'innovation et le développement en Afrique. Il a affirmé, dans ce sens, que la Conférence constituera le « point de départ » de nouvelles initiatives visant à soutenir les jeunes et les innovateurs en Afrique, pour les aider à transformer leurs idées en projets réussis et contribuer à construire un avenir plus prospère pour le continent.

Depuis sa première édition en 2022, « la Conférence africaine des startups est devenue une plateforme vitale pour l'échange d'expériences et d'idées et un espace commun entre les différents pays africains pour renforcer l'écosystème de l'entrepreneuriat et de l'innovation », ajoute le communiqué.

Les précédentes éditions de cette conférence ont connu un « grand succès », en contribuant à l'établissement de partenariats stratégiques et au développement de programmes innovants visant à soutenir les start-up en Afrique.

R. N.

INTOXICATION
ALIMENTAIRE1614 cas
recensés
en deux mois

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, a révélé des chiffres catastrophiques relatifs aux cas d'intoxication alimentaire enregistrés depuis le mois de juin.

S'exprimant lors de la journée d'information sur les intoxications alimentaires, Abdelhak Saihi a affirmé que 1614 cas d'intoxications alimentaires ont été recensés durant la période allant du 1er juin au 7 août 2024.

Selon le ministre, 47 % des cas d'intoxication ont été causés lors des fêtes de mariages et des banquets collectifs.

Dans le même contexte, le ministre a ajouté que la principale cause d'intoxication alimentaire durant la période estivale est due à l'absence de chaîne du froid et de moyens de manipulation des aliments. Il a ajouté que le coût d'un patient est estimé à plus de 3.500 dinars, ajoutant que chaque cas d'intoxication alimentaire impacte le budget de l'État.

Notons que les aliments qui sont souvent incriminés dans l'intoxication staphylococcique comprennent les produits à base de viande, les produits de volaille et d'œufs; des salades contenant des œufs, du thon, du poulet, des pommes de terre et macaronis; et les produits de boulangerie tels que des pâtisseries fourrées à la crème, les tartes à la crème et les éclairs au chocolat; et le lait et les produits laitiers.

En outre, le ministère de la Santé enregistre environ 80 000 cas d'intoxication alimentaire chaque année bien que ce chiffre soit probablement sous-estimé. La plupart des cas ne parviennent pas aux hôpitaux.

R. N.

LA BARBARIE SIONISTE NE CONNAÎT PLUS AUCUNE LIMITE

69 % des martyrs sont des femmes et des enfants

En effet, les attaques contre une population sans défense se poursuivent de plus belle dans plusieurs localités de Ghaza où sont réfugiées par milliers les familles palestiniennes, contraintes à des déplacements forcés sous les bombes au phosphore et les tirs incessants de l'artillerie israélienne depuis plusieurs mois maintenant, provoquant des martyrs par dizaines chaque jour, pour la plupart des enfants et des femmes, alors que l'armée sioniste continue de prétendre qu'elle a «visé des terroristes».

PAR IDIR AMMOUR

Selon les autorités palestiniennes de la Santé, le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza, ne cesse de s'alourdir. Il a atteint pas moins de 39.897 martyrs et 92.152 blessés, depuis le 7 octobre 2023. La même source a indiqué qu'un certain nombre de victimes palestiniennes se trouvaient encore sous les décombres et sur les routes, et que les forces de l'occupation empêchaient les ambulances et les équipes de la Protection civile de leur porter secours. Depuis le 7 octobre 2023, l'armée sioniste mène une agression sauvage contre l'enclave palestinienne qui a entraîné des destructions massives d'infrastructures, en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent. Par ailleurs,



selon le bilan publié par le Bureau des médias du gouvernement de Ghaza, 69 % des martyrs sont des femmes et des enfants (ne sont pas pris en compte ici les 10.000 martyrs disparus sous les décombres, ndlr). La même source a déclaré, dans un communiqué publié sur Telegram, qu'au moins 885 membres du personnel médical, 168 journalistes et 79 membres de la Protection civile sont tombés en martyrs dans les frappes israéliennes. A noter que les appels à une trêve à Gaza se multiplient dans le monde, mais l'armée sioniste poursuit ses massacres. Pour sa part, le Hamas demande l'application du plan Biden. En effet, le Mouvement de la résistance islamique

(Hamas) a répondu au communiqué des trois pays (Qatar, Egypte, Etats-Unis) qui assurent la médiation dans les négociations, affirmant qu'il s'attend plutôt à la formulation de «mécanismes de mise en œuvre» du «plan de Biden, pour lequel il avait répondu favorablement le 2 juillet dernier». D'abord par un communiqué du Mouvement, ensuite par des commentaires d'un haut dirigeant, Oussama Hamdane, à la chaîne de télévision du Hezbollah Al Manar, le Hamas a clairement fait savoir qu'il souhaitait toujours parvenir à un accord, mais qu'il ne permettrait pas à Israël de dicter la marche à suivre.

I.A.

CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU Guterres critique le manque de représentation de l'Afrique

PAR CHAHINE ASTOUATI

Le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a appelé à une réforme urgente du Conseil de sécurité de l'ONU, critiquant sa structure obsolète et le manque de représentation de l'Afrique qui, selon lui, porte atteinte à la crédibilité de l'organe et à sa légitimité mondiale. S'adressant au Conseil de sécurité, il a souligné que sa composition reflétait l'équilibre des pouvoirs à la fin de la Seconde Guerre mondiale, et n'avait pas su suivre le rythme d'un monde en mutation. « En 1945, la plupart des pays africains d'aujourd'hui étaient encore sous domination coloniale et n'avaient pas voix au chapitre dans les affaires internationales », a déclaré M. Guterres, lors d'un débat intitulé « Remédier à l'injustice historique et renforcer la représentation effective de l'Afrique au Conseil de sécurité », organisé par la Sierra Leone, qui préside le Conseil au mois d'août. « Nous ne pouvons pas accepter que cet organe mondial de paix et de sécurité prééminent n'ait pas de voix permanente pour un continent de plus d'un milliard de personnes, ni que les points de vue de l'Afrique soient sous-estimés sur les questions de paix et de sécurité, tant sur le continent que dans le monde », a ajouté le chef de l'ONU. Pour M. Guterres, pour garantir la pleine crédibilité et la légitimité de ce Conseil, « il faut tenir compte des appels de longue date de l'Assemblée générale des Nations unies, de divers groupes géographiques (...), et de certains membres permanents de ce Conseil lui-même, pour corriger cette injustice », a-t-il déclaré. Le chef de l'ONU a, en outre, rappelé sa note d'orientation, le Nouvel Agenda pour la paix, présentée en juillet dernier. Ce cadre est au cœur des négociations sur le Pacte de l'avenir, qui doit être adopté lors du Sommet de l'avenir prévu au mois de septembre prochain. Le Conseil de sécurité, qui compte 15 membres, comprend cinq membres permanents dotés d'un droit de veto, à savoir la Chine, les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie, tandis que les 10 sièges non permanents restants sont répartis par région. La répartition régionale comprend trois sièges pour les Etats africains, deux pour l'Asie-Pacifique, deux pour l'Amérique latine et les Caraïbes, deux pour l'Europe occidentale et autres Etats, et un pour les Etats d'Europe orientale. La question de la représentation équitable est à l'ordre du jour depuis plusieurs années, notamment par le biais du groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale et des négociations intergouvernementales visant à traiter cette question. De modestes réformes ont été mises en place, comme la récente convocation automatique d'un débat à l'Assemblée générale chaque fois qu'un veto est émis au Conseil, dans le but d'améliorer la transparence et la responsabilité au sein du Conseil de sécurité. Cependant, les appels à une réforme majeure continuent, en particulier de la part des régions sous-représentées.

C. A.

L'Etat de Palestine salue les efforts de l'Algérie au Conseil de sécurité

Le représentant permanent de la Palestine auprès des Nations unies, l'ambassadeur Riyad Mansour, a salué les efforts de l'Algérie, notamment au sein du Conseil de sécurité de l'ONU visant à condamner l'occupation sioniste pour ses crimes contre le peuple palestinien et à mettre fin à l'agression inique contre la bande de Ghaza, mettant en avant la demande de l'Algérie de la tenue d'une réunion d'urgence et ouverte du Conseil de sécurité, hier, concernant le massacre à l'école Al-Tabaen au quartier Al-Daraj à Ghaza.

« Nous sommes infiniment reconnaissants pour les efforts fraternels de l'Algérie au sein du Conseil de sécurité de l'ONU et nous œuvrons de concert dans les fora internationaux en faveur de la cause palestinienne, en vue de mettre fin à l'agression sioniste criminelle menée contre le peuple palestinien, notamment dans la bande de Ghaza », a déclaré l'ambassadeur Riyad Mansour à l'APS.

Et d'ajouter : « Nous coordonnons et œuvrons avec l'Algérie, pays frère, à travers son représentant permanent auprès des Nations Unies, M. Amar Bendjama afin d'y parvenir », soulignant que la réunion d'urgence et ouverte, demain au Conseil de sécurité, afin que le Conseil de sécurité assume sa responsabilité dans la condamnation du massacre qui a eu lieu à l'école Al-Tabaen au quartier Al-Daraj, samedi, et qui a fait plus de 100 martyrs et des dizaines de blessés.

« Cette réunion d'urgence intervient pour que le Conseil de sécurité mette également en œuvre ses résolutions pertinentes, en particulier la résolution 2735 appelant à un cessez-le-feu immédiat, à la poursuite de ceux qui maltraitent les prisonniers et les détenus, et à leur reddition de comptes », a poursuivi le diplomate palestinien. L'ambassadeur palestinien a souligné la nécessité de tenir le régime sioniste responsable du crime odieux de l'école « Al-Tabaen » et de tous les autres crimes de guerre qu'il a commis et continue de commettre depuis plus de 300 jours, ainsi que des crimes contre l'humanité perpétrés contre le peuple palestinien tout au long des années de cette occupation illégale et inhumaine. Enfin, il a appelé la communauté internationale à mettre fin à l'agression sioniste injuste contre le peuple palestinien, affirmant que le peuple palestinien paie aujourd'hui le prix de l'échec de la communauté internationale à contraindre l'occupation à respecter le droit international.

R. N.

Le bilan de l'agression sioniste s'alourdit à 39.929 martyrs

Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi à 39.929 martyrs et 92.240 blessés, depuis le 7 octobre 2023, ont indiqué hier les autorités palestiniennes de la Santé. Selon la même source, l'armée d'occupation sioniste a commis 2 massacres au cours des dernières 24 heures dans la bande de Ghaza, faisant 32 martyrs et 88 blessés. Les autorités palestiniennes de la santé ont indiqué qu'un certain nombre de victimes palestiniennes se trouvaient encore sous les décombres et sur les routes, et que les forces de l'occupation empêchaient les ambulances et les équipes de la Protection civile de leur porter secours. Depuis le 7 octobre 2023, l'armée sioniste mène une agression sauvage contre l'enclave palestinienne qui a entraîné des destructions massives d'infrastructures, en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent.

R. N.

FINANCES

Réunion de coordination sur l'e-paiement et la préparation de la LF 2025

Le ministre des Finances, Laâziz Faïd, a présidé une réunion de coordination regroupant les directeurs généraux et centraux du ministère, consacrée à plusieurs axes visant à renforcer la performance et la modernisation de la gestion financière, notamment à travers le développement des moyens de paiement électronique et la préparation de la Loi de finances (LF2025), a indiqué un communiqué du ministère.

La réunion a permis «une présentation détaillée du programme de développement des moyens de paiement électronique. Conçu par la Direction générale du Trésor et de



la gestion comptable des opérations financières de l'Etat (DGTCOF), ledit programme tend à renforcer l'utilisation des moyens de paiement électronique pour faciliter les transactions et les opérations, à améliorer la transparence et à diversifier les outils et dispositifs de lutte contre l'économie parallèle, via la généralisation des moyens de l'e-paiement au niveau des administrations du secteur des finances et des autres secteurs, ainsi

que du paiement mobile pour l'ensemble des banques», a précisé la même source. Rappelant l'importance de ce programme pour moderniser l'économie nationale et favoriser l'inclusion financière, M. Faïd a affirmé son engagement à «poursuivre les efforts en vue de moderniser la gestion financière, en accordant un intérêt particulier à l'innovation et à la performance». La réunion a, en outre, porté sur la préparation de la loi de finances

2025, ajoute le communiqué, soulignant que «cette année a été marquée par le lancement d'une nouvelle application «IADAD» dédiée à la préparation du budget de l'Etat, conformément aux dispositions de la Loi organique relative aux lois de finances 18-15, visant à moderniser et à améliorer le processus d'élaboration du budget de l'Etat, en automatisant ce processus et en fournissant des données consolidées en temps réel». Par ailleurs, il a été également question des préparatifs pour la célébration du 62^e anniversaire de l'Indépendance (5 juillet) au niveau du ministère des Finances, un événement phare pour célébrer les réalisations du pays, lit-on dans le communiqué. Soulignant l'importance de cette occasion pour la mémoire et l'histoire du secteur des Finances, le ministre a indiqué que «cette date symbole sera l'occasion d'honorer les contributions des différentes générations à la prospérité de l'économie nationale».

SONELGAZ

Des cadres du groupe suivent l'état d'approvisionnement en électricité dans le Sud

Le groupe Sonelgaz a dépêché un groupe composé de cadres dirigeants, dans nombre de wilayas du Sud pour y suivre l'état d'approvisionnement en électricité, suite à la vague de chaleur enregistrée, ces derniers jours, au niveau de ces wilayas, a indiqué, jeudi, un communiqué de Sonelgaz. Engagé à suivre l'état d'approvisionnement en électricité dans les meilleures conditions et sur instruction de son P-dg, Mourad Adjal, le groupe Sonelgaz a dépêché un premier, puis un second groupe composé de cadres centraux dirigeants pendant les jours d'e l'Aïd El Adha. Les délégations comprennent des P-dg des sociétés de production et de distribution, précise la même source.

La délégation s'est rendue dans la wilaya de Bordj Badji-Mokhtar et la région de Debdeb (Ilizi) pour s'enquérir du «niveau des prestations de Sonelgaz, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en énergie», l'objectif étant de «prendre les mesures proactives nécessaires pour éviter d'éventuels problèmes pour cette saison estivale», lit-on dans le communiqué. Dans ce sillage, la délégation a eu à rencontrer les représentants des autorités de la wilaya de Bordj Badji-Mokhtar et de la société civile pour écouter leurs préoccupations, prises en charge «en urgence», ajoute le communiqué. Dans le cadre des préparatifs pour l'été 2024 et en application d'une

série d'engagements relatifs au renforcement du réseau électrique, Sonelgaz a inauguré, à travers sa filiale Sonelgaz-Transport, de nombreux projets importants en vue de renforcer le réseau électrique afin de s'assurer de la qualité et de la pérennité de l'approvisionnement, a rappelé le groupe public dans son communiqué.

Le groupe a fait état de 47 méga-installations énergétiques entrées en service, ajoutant que les travaux de réalisation au niveau de 24 autres installations oscillaient entre 80 et 100%. La branche Sonelgaz-distribution a parachevé également le plan relatif aux infrastructures à moyenne tension, réalisant ainsi 687 transforma-

teurs et 2.054 km de réseau de distribution électrique, selon la même source.

ENERGIE

Les prix du pétrole consolident leurs gains

Les cours du pétrole étaient stables vendredi, consolidant leurs gains de la semaine, dans un marché évoluant sous l'effet d'une baisse des stocks de brut aux Etats-Unis.

Le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en août, perdait 0,08% à 85,64 dollars, alors que son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI), pour livraison le même mois, dont c'est le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, cédait 0,04% à 81,26 dollars. Les deux références mondiales se maintiennent et le Brent reste « au-dessus du niveau de 85 dollars, sur le point de clôturer la semaine avec un gain de plus de 3% », ont commenté des analystes. Jeudi, l'Agence américaine d'informations sur l'énergie (EIA) a annoncé une contraction des stocks commerciaux de pétrole brut de 2,5 millions de barils la semaine dernière aux Etats-Unis. « Nous notons que la tendance à la hausse des stocks mondiaux de pétrole s'est arrêtée », soulignent pour leur part des experts.

TASSILI AIRLINES

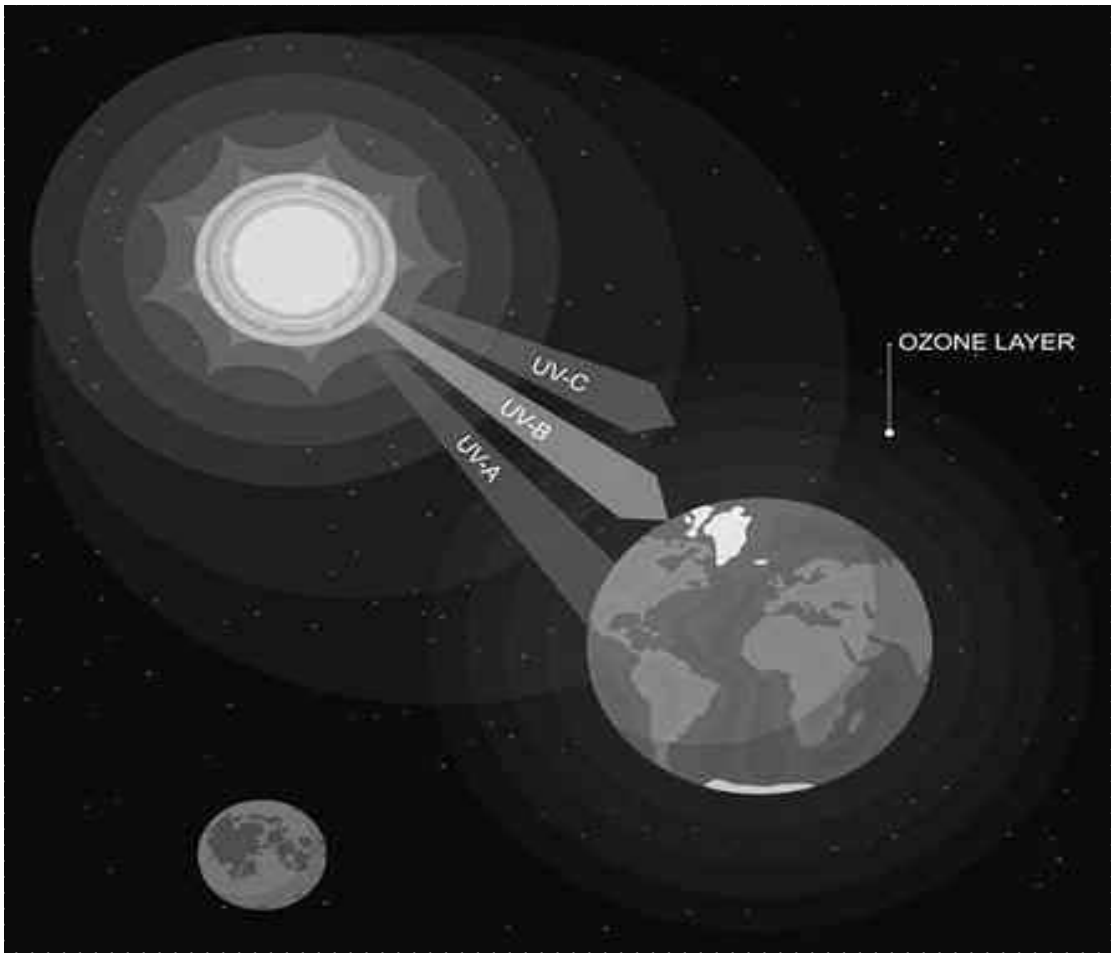
De nouvelles dessertes et des tarifs promotionnels annoncés pour cet été

La compagnie de transport aérien Tassili Airlines (TAL) se met à l'heure d'été avec de nouvelles dessertes et des offres promotionnelles. « Un programme appréciable est déjà concocté, notamment pour servir les membres de la communauté nationale à l'étranger », a fait savoir, jeudi, le conseiller du DG de la compagnie, Karim Bahar, sur les ondes de la Radio nationale. Dans le détail, l'invité de l'émission « L'Invité de la rédaction » sur la

Chaîne III de la Radio algérienne a informé que sa compagnie assure, à partir d'Alger, d'Oran et de Constantine, des dessertes vers les aéroports de Strasbourg, Nantes et Paris-Charles De Gaulle. Cette dernière deviendra, selon lui, biquotidienne à partir du 5 juillet prochain. En ce qui concerne les offres promotionnelles, la compagnie aérienne propose des billets à 28 400 DA pour les voyageurs à destination de Paris et un tarif spécial de 19.400 DA seule-

ment dédié aux voyageurs sans bagages. Sur le circuit domestique, l'invité a rappelé que Tassili Airlines a inauguré en décembre dernier la ligne Alger-In Salah-Tamanrasset, renforcé la ligne Alger-El Oued et lancé en juin dernier une rotation Alger-Béchar-Oran. M. Bahar a également révélé que la rotation Alger-El Oued-Illizi sera bientôt lancée, assurant que ces nouvelles dessertes « seront accompagnées de tarifs attractifs ».

Tout sur le soleil : avantages, inconvénients et mesures à prendre pour bien en profiter



Les rayons solaires sont plus intenses et donc plus à même de brûler la peau entre 12h et 16h. Il faut, de ce fait, éviter de s'exposer en plein soleil durant ces heures.

Le bronzage sera tout de même au rendez-vous en s'exposant avant midi et après 16h contrairement aux idées reçues.

Définir son phototype

Connaître son phototype permet de mesurer le niveau de risque dû au soleil : on en distingue 6, correspondant à 6 types de peaux et couleurs d'yeux et de cheveux. Plus le phototype est bas, plus la protection solaire doit être élevée. Phototype I : peau très blanche, cheveux blonds ou roux, yeux bleus/verts. Phototype II : peau claire, cheveux blonds, roux ou châains, yeux verts/marron. Phototype III : peau moyennement claire, cheveux châains ou bruns, yeux marron. Phototype IV : peau mate, cheveux bruns/noirs, yeux marron/noirs. Phototype V : peau très mate, cheveux noirs, yeux noirs. Phototype VI : peau noire, cheveux noirs, yeux noirs.

Choisir un indice de protection adapté
Mettre de la crème solaire est indispensable en cas d'exposition mais encore faut-il bien la choisir... Elle doit être adaptée en fonction de son type de peau, du degré d'ensoleillement et des conditions d'exposition.

Bien appliquer sa crème solaire

Une fois l'indice de protection choisi et adapté, la crème solaire doit être appliquée de la bonne manière. Elle doit être mise avant toute exposition et appliquée sur toutes les parties du corps de manière uniforme et en quantité suffisante. Son application doit être renouvelée toutes les deux heures et après chaque baignade.

Rester vigilant quand le soleil se cache

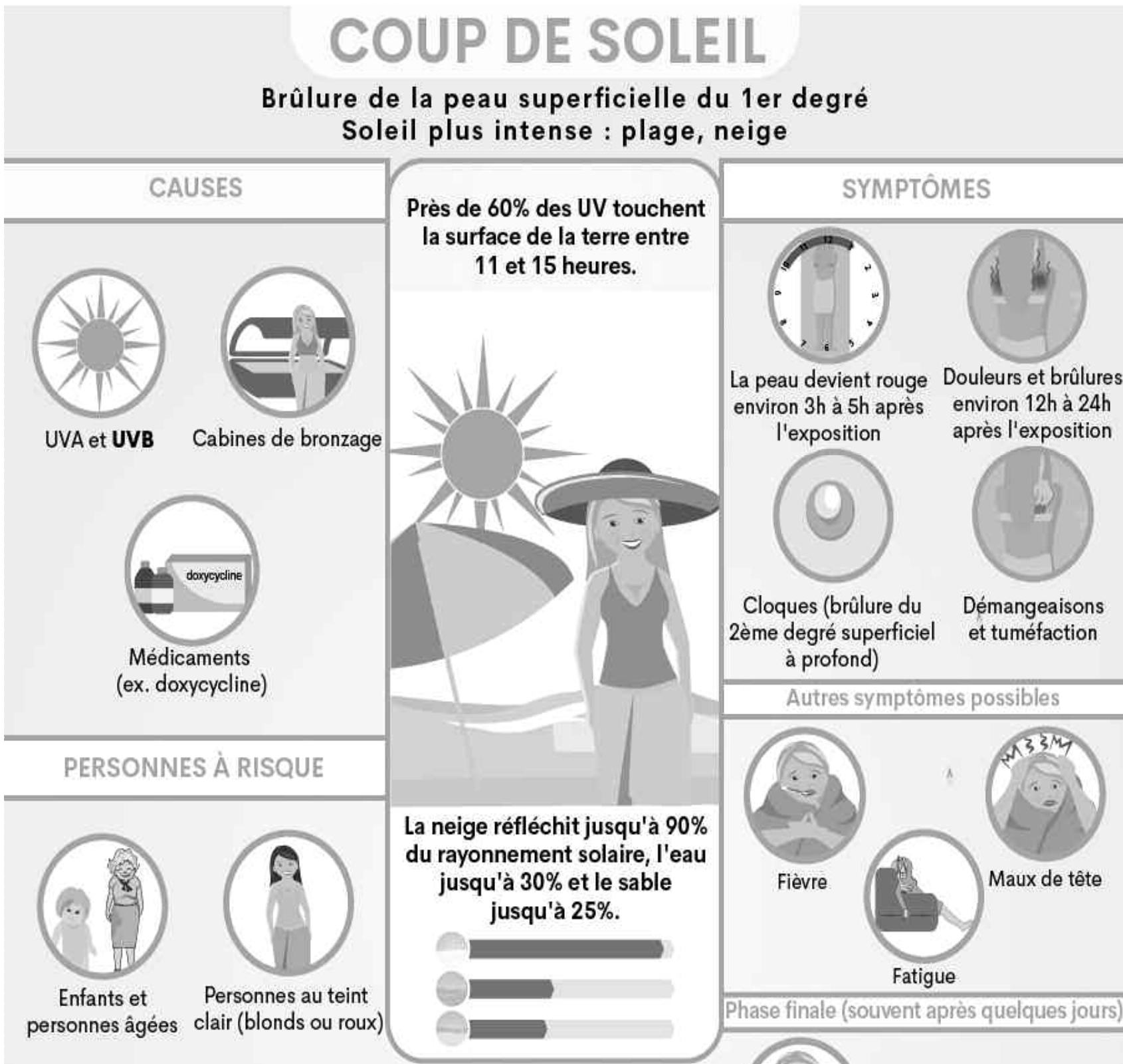
Même si le soleil disparaît, les rayons UV restent présents : une nébulosité légère ou peu épaisse atténue la chaleur, mais ne bloque pas le rayonnement UV. La protection solaire reste donc de mise.

Mettre un chapeau

Le visage est la partie du corps la plus exposée. Pour la protéger du soleil, misez sur un chapeau à larges bords et protégez votre peau avec une protection solaire moyenne à forte de 30 à 50+ selon votre type de peau. Les peaux claires (blondes et rousses) sont plus sujettes aux coups de soleil.

Continuer d'utiliser une protection solaire même une fois bronzé

Même bronzé(e), on reste vulnérable face aux coups de soleil. La peau est certes, habituée aux rayons du soleil, mais une protection solaire doit encore être appliquée pour éviter d'attraper un coup de soleil sur son bronzage. Cela amènerait en outre à



faire peler la peau et à faire disparaître le bronzage.

Se méfier de la réverbération
Le phénomène de réverbération est la réflexion de la lumière et de la chaleur par un corps qui ne les absorbe pas comme la neige, le sable ou l'eau (mer ou piscine). Elle accentue l'effet des rayons UV de 50 à 80% sur la neige, de 20% sur la mer, et de 5 à 20% sur le sable. D'où le recours indispensable à une protection efficace dans ces types d'environnement.

Protéger les enfants
Les bébés et les enfants peuvent attraper un coup de soleil en 20 minutes d'exposition

(ou moins si les rayons UV sont très intenses). Les enfants de moins de 3 ans ne doivent pas être exposés au soleil. Pour les autres, une formule très haute protection (SPF 50) doit être choisie et appliquée toutes les deux heures.

Utiliser un lait après-soleil
Le lait après-soleil, s'il n'empêche pas les coups de soleil d'apparaître et ne les fait pas disparaître non plus, est enrichi en actifs apaisants. Il calmera les éventuelles sensations d'échauffement liées aux coups de soleil et atténuera les sensations de tiraillement. Il favorisera une meilleure récupération de la peau et prolongera le bronzage.

Coup de soleil : les 4 risques auxquels vous vous exposez !

Qu'est-ce qu'un coup de soleil ?
Un coup de soleil, que l'on appelle aussi dans le langage médical "érythème solaire", est une brûlure de la peau, pouvant être plus ou moins importante et douloureuse. Elle survient suite à une exposition aux rayons UV, lorsque la peau n'est pas ou mal protégée. Comme le rappelle l'OMS, lorsque vous attrapez un coup de soleil, les UV "tuent la plupart des cellules de la couche superficielle de la peau et celles qui ne sont pas tuées sont endommagées". Rougeurs, douleurs, démangeaisons, voire



apparition de cloques, contrairement aux idées reçues, un coup de soleil "n'est pas une brûlure de la peau", comme le précise un étudiant en biologie moléculaire connu sur TikTok pour ses contenus de vulgarisation scientifique.

Cette peau rouge est en réalité une réaction immunitaire de l'organisme face aux UV et la sensation de brûlure n'est autre qu'une "inflammation immunologique", une réponse à une agression interne ou externe. Les risques à court et à long termes sont nombreux et peuvent aller jusqu'au cancer de la peau.

Des rougeurs et des démangeaisons

Il s'agit des premières manifestations de la peau après avoir reçu un coup de soleil, lorsque l'épiderme est brûlé au premier degré. Ce sont aussi les moins "graves". Au bout de quelques jours, lorsque la peau a été correctement soignée et qu'elle commence à cicatriser, une desquamation (lorsque la peau pèle) plus ou moins importante peut apparaître.

Des cloques, une déshydratation et des vomissements

Outre l'impact sur la peau, les coups de soleil peuvent s'accompagner de maux de tête, de fièvre, de nausées, de vomissements, voire de malaises. C'est le signe que vous avez subi un coup de chaleur et que vous êtes déshydraté.e. Avec une brûlure de deuxième degré superficielle, la peau est infectée et des cloques

remplies d'un liquide transparent peuvent être observées. Dans ce cas, la guérison peut prendre une à deux semaines, les cicatrices et les tâches mettent également plus de temps à disparaître.

Des brûlures profondes, des cloques et la destruction des vaisseaux sanguins

Ce stade avec une brûlure du deuxième degré profond est le plus grave. Il se manifeste par la formation de cloques et la destruction des vaisseaux sanguins. Ici, la douleur n'est pas plus intense (voire plus faible, car ce sont les fibres nerveuses qui ont été brûlées) mais la cicatrisation est beaucoup plus lente. Elle peut prendre un mois et laisser des traces qui auront du mal à partir.

Un vieillissement cutané et un risque de cancer de la peau

Les coups de soleil à répétition sont extrêmement dangereux à long terme. En effet, ils accélèrent le vieillissement de la peau causé par la formation de radicaux libres et augmentent les risques de cancer de la peau : les carcinomes cutanés, qui sont les plus courants, et les mélanomes, les plus dangereux. Un cancer qui fait par ailleurs de plus en plus de victimes. Les cas de mélanomes ont en effet été multipliés par cinq entre 1990 et 2018. "Cette augmentation est une conséquence d'une exposition croissante aux rayons UV", comme le rappelle l'INCA, l'Institut national du cancer.

En savoir plus sur les rayons UV

Les rayons UV peuvent traverser les nuages, le brouillard ou la brume.

L'eau, le sable, le béton et surtout la neige réfléchissent les rayons du soleil et en augmentent la puissance. L'amincissement de la couche d'ozone entourant la Terre nous expose davantage aux rayons UV.

Le soleil constitue la principale source de rayonnement UV, mais les lits de bronzage, les lampes solaires et les autres dispositifs de bronzage artificiel en émettent également.

L'indice UV est une mesure fort utile pour éviter les méfaits du soleil. Sa valeur vous indique la puissance des rayons solaires qui atteignent la surface de la Terre pour une journée donnée : plus le chiffre est élevé, plus les rayons sont forts et plus il est important de vous en protéger. Au Canada, entre les mois d'avril et de septembre, l'indice UV peut atteindre ou dépasser 3 entre 11 h et 15 h, et ce, même par temps nuageux. Ces jours-là, il importe plus que jamais de bien protéger votre peau.

Protégez votre bébé N'exposez pas votre bébé aux rayons directs du soleil

Mettez-lui des vêtements qui couvrent ses bras et ses jambes ainsi qu'un chapeau.

Installez votre bébé dans une poussette couverte, sous un parasol ou à l'ombre. Il sera alors également protégé contre la déshydratation et l'insolation.

Un parent avec deux bébés sur une plage

Les écrans solaires sont-ils sûrs pour les bébés ?

Si votre bébé est âgé de moins de 6 mois, consultez un professionnel de



la santé avant d'appliquer un écran solaire sur sa peau.

Si votre bébé a 6 mois ou plus, vous pouvez appliquer une petite quantité d'écran solaire sur sa peau exposée (par exemple sur son visage ou sur le dos de ses mains). Les vêtements et l'ombre protègent mieux du soleil, mais il est préférable d'appliquer un peu d'écran solaire que de risquer un coup de soleil, qui peut avoir des conséquences graves pour un nourrisson. Avant d'utiliser l'écran solaire sur la peau exposée de votre bébé, faites d'abord un essai en appliquant une petite quantité à l'intérieur de son bras pour voir si sa peau réagit au produit.

Protégez votre jeune enfant

Créez des zones d'ombre là où vos enfants s'amuse. En l'absence

d'arbres, un grand parasol pourra très bien faire l'affaire.

Ne laissez pas les enfants jouer au soleil lorsqu'il est au plus fort, c'est-à-dire entre 11 h et 15 h, ou à toute heure du jour lorsque l'indice UV atteint 3 ou plus.

Envoyez vos enfants à l'école ou à l'extérieur habillés de vêtements protecteurs, comme un grand t-shirt et un chapeau à large bord (qui offre une meilleure protection qu'une casquette de baseball). Veillez à ce que leurs épaules et leur cou soient couverts, car ces parties du corps brûlent facilement.

Appliquez toujours un écran solaire à large spectre possédant un FPS de 30 ou plus sur toutes les parties du corps non couvertes par les vêtements. Réappliquez-en souvent, en n'oubliant pas de protéger le nez, les

oreilles, les joues et le dessus des pieds.

Si vos enfants jouent près de l'eau ou dans l'eau, assurez-vous de les protéger par un écran solaire résistant à l'eau et répétez l'application souvent. Assurez-vous aussi qu'ils enfilent des vêtements secs après avoir joué dans l'eau. Les vêtements mouillés peuvent perdre jusqu'à la moitié de leur pouvoir de protection contre les rayons UV.

Dès qu'ils sont en âge de porter des lunettes de soleil, procurez-leur une paire de lunettes de contour de qualité (avec un filtre UVA et UVB).

N'utilisez pas d'huile pour bébé comme hydratant avant d'emmener vos enfants à l'extérieur. L'huile accentuera les effets du soleil et pourrait causer des brûlures.

SOLEIL ET CANCER DE LA PEAU

Bienfaits et méfaits du soleil sur sa peau

Partout dans le monde, les chiffres du cancer de la peau sont en constante augmentation.

Toutes les 14 secondes, un cancer de la peau est diagnostiqué dans le monde. Un tiers des cancers diagnostiqués dans le monde est un cancer de la peau et 10% d'entre eux sont mortels. Il existe deux types de cancers de la peau : les carcinomes, qui ont une malignité locale, et les mélanomes qui peuvent se propager au reste du corps, les plus dangereux.

Quels sont les symptômes, traitements et diagnostics pour chaque cancer de la peau ? Quel rôle prépondérant joue le soleil dans l'apparition des mélanomes et enfin, com-

ment les prévenir ?

Qu'est-ce qu'un cancer de la peau ?

Le cancer de la peau est une forme de cancer très répandue qui afflige l'épiderme. Il prend racine dans les mélanocytes, les cellules en charge de la production de la mélanine, qui vont se dupliquer en très grand nombre jusqu'à provoquer une tumeur. Cette anomalie des mélanocytes est en grande partie due à l'exposition aux UVA. Détecté précocement, le cancer de la peau est un cancer bénin. L'exérèse (élimination) des tissus cancéreux se fait par chirurgie locale. S'il est détecté tardivement, son pronostic est moins

bon, notamment si des cellules cancéreuses ont migré et se sont disséminées dans l'ensemble de l'organisme.

Le rôle du soleil dans le cancer de la peau

L'action du soleil sur la peau est cumulative. Même si elle a des bienfaits, on l'a vu, ses risques sont nombreux : coups de soleil, lucites, vieillissement cutané... Il existe aussi des conséquences néfastes d'une exposition solaire prolongée sans protection : les lésions d'ADN. Si celles-ci sont trop nombreuses et cumulées, elles peuvent entraîner un cancer cutané. Le rayonnement solaire est composé entre autres des ultra-violets (UV).

Les UVC sont les plus dangereux, néanmoins ils sont bloqués au niveau de la couche d'Ozone. Les UVB touchent les cellules de l'épiderme et les UVA peuvent atteindre les couches les plus profondes du derme et ainsi être responsables des lésions d'ADN. Récemment, un nouvel ennemi pour la peau a été découvert : les rayonnements de la lumière visible (avec la lumière bleue haute énergie visible). En effet, ces rayonnements sont néfastes car ils attaquent tous les constituants cellulaires : les lipides, les protéines, l'ADN. Les dégâts se mesurent sur le long terme d'où la nécessité absolue, en termes de santé publique, de s'en protéger dès

le plus jeune âge et tout au long de la vie.

Les différentes formes du cancer de la peau

Il existe plusieurs formes de cancers de la peau, dont 2 principales :

les carcinomes, qui ont une malignité locale et pour lesquels la chirurgie suffit la plupart du temps, sauf dans de très rares cas où les traitements oncologiques sont nécessaires (90% des cancers de la peau), les mélanomes dans lesquels les cellules se multiplient rapidement et qui ont une tendance à envahir le reste de l'organisme si la lésion est enlevée tardivement : ce sont les plus dangereux.

ORAN

La réalisation de la station de dessalement d'eau de mer de Cap blanc connaît une cadence accélérée

Le taux d'avancement des travaux de réalisation de la station de dessalement d'eau de mer à Cap blanc (ouest de la wilaya d'Oran) a atteint 85%, a-t-on appris, samedi, du wali, Saïd Sayoud.

Dans une déclaration à la presse en marge d'une visite d'inspection de ce projet en cours de concrétisation dans la commune d'Aïn El-Kerma, le même responsable a souligné que les travaux s'effectuent à une cadence accélérée et que la réalisation des gros œuvres a atteint 85% pour être achevée en juillet prochain suivant le programme et les engagements de l'entreprise de réalisation. Il a souligné que les travaux d'installation et de montage des équipements avancent à un rythme acceptable devant ainsi permettre la réception du projet dans les délais impartis. Les tests débutent en octobre prochain et la station entrera en exploita-



tion avant fin décembre prochain, a-t-on fait savoir.

Le wali d'Oran a mis l'accent sur l'importance du projet pour les habitants de plusieurs wilayas de l'ouest du pays, dont Tlemcen, Aïn-

Témouchent, Sidi Bel-Abbès, Mascara et d'autres, qui bénéficieront des quotas actuellement destinés à approvisionner la wilaya d'Oran en eau potable dont 120.000 mètres cubes de la station de dessalement

d'eau de mer d'Aïn-Témouchent qui seront réorientés vers les wilayas d'Aïn-Témouchent et de Sidi Bel-Abbès et une partie des eaux de la station d'El-Macta qui seront réorientés vers la wilaya de Mascara ce quota qui bénéficiera à cette wilaya devra atteindre 120.000 m³, actuellement à 150.000 m³/jour.

Le projet de la station de dessalement d'eau de mer de Cap blanc est d'une capacité de 300.000 m³/jour avec un réseau de distribution de 48 kilomètres de canalisations et deux réservoirs le premier de 50.000 m³ situé à Aïn Tassa (commune d'Aïn El Kerma) et le second de 30.000 m³ à Bousfer (daïra d'Aïn Turck) outre deux réservoirs pour réduire la tension.

La réalisation de cette importante infrastructure est confiée aux filiales du groupe Sonatrach représentées par la compagnie algérienne d'énergie (AEC), l'entreprise nationale de génie civil et bâtiment GCB et l'entreprise publique des grands travaux pétroliers GTP outre le groupe Cosider.

MÉDÉA

Livraison du centre anti-cancer d'Ouzera, fin 2024

Le Centre anti-cancer d'Ouzera (Médéa) sera livré à la fin de l'année en cours, a annoncé, samedi, le ministre de la Santé, Abdelhak Saïhi, précisant que cette infrastructure sanitaire spécialisée aura une vocation régionale. «La prise en charge de cancéreux issus de la wilaya de Médéa et d'autres wilayas du pays est appelée à être améliorée encore davantage à la faveur de la réception, fin décembre 2024, du centre anti-cancer (CAC) d'Ouzera qui enregistre un taux d'avancement des travaux estimé à plus de 80%», a indiqué le ministre en marge d'une visite d'inspection du projet en question.

M. Saïhi a affirmé que le CAC d'Ouzera aura une vocation régionale et contribuera à désengorger les struc-

tures spécialisées de prise en charge des malades atteints de cancer situées au centre du pays (Alger et Blida) et accueillera, une fois en exploitation, des patients issus de différentes régions du pays.

Outre le traitement des cancéreux adultes, le futur CAC d'Ouzera se spécialisera également dans le traitement de certains types de tumeurs cancéreuses qui atteignent des enfants, comme c'est le cas actuellement pour le centre anti-cancer de Bab-El-Oued (Alger), a fait savoir le ministre de la Santé.

Relevant l'amélioration de la couverture sanitaire, il a ajouté que «le programme de promotion de la santé publique initié depuis quelques années a permis la création de nom-

breux pôles médicaux, tels que ceux d'Adrar, Tindouf, Tamenrasset, Béjaïa et Tlemcen, devant être renforcés, prochainement, par le pôle médical de Médéa qui a bénéficié d'un ensemble d'établissements sanitaires à même de contribuer à assurer une meilleure prise en charge des patients», a-t-il dit. D'une capacité de 120 lits, le CAC d'Ouzera abritera, aussi, des services de chirurgie, cardiologie et un autre pour les urgences médicales dans l'optique d'en faire un pôle médical en mesure d'assurer une multitude de soins et de traitements médicaux pour les habitants de la wilaya et des autres régions du pays.

M. Saïhi a procédé, lors de son déplacement à Médéa, à la pose de la première pierre du projet de construction

d'un complexe «mère et enfant» au chef-lieu de la wilaya sur une superficie de quatre hectares. Le futur établissement aura une capacité d'accueil de 120 lits, selon les explications fournies par le bureau d'étude en charge de ce projet.

Cette infrastructure sanitaire est composée de blocs opératoires, de réanimation, de salles d'accouchement, d'une nurserie, de laboratoires d'analyses médicales, d'une pharmacie et de salles d'imagerie médicale.

D'autres blocs, réservés aux soins gynécologiques, obstétriques, à la néonatalogie, la chirurgie pédiatrique et aux urgences médicales, sont aussi prévus au sein de ce complexe dont les délais de réalisation sont fixés à 26 mois.

TIZI-OUZOU

Le CRA lance une campagne de sensibilisation contre les feux de forêt

Le Croissant-Rouge algérien (CRA) a lancé, samedi, à Tizirt (nord de Tizi-Ouzou), une campagne de sensibilisation pour lutter contre les feux de forêt. Le coup d'envoi de cette campagne lancée au niveau de la ville côtière de Tizirt, sous le slogan : «Ma forêt, mon poumon, non à l'extinction de la nature, chaque seconde compte, agissons vite», a été donné par la présidente du CRA, Ibtissam Hamlaoui, en compagnie des autorités locales.

Dans une déclaration à la presse, Mme Hamlaoui a souligné que cette campagne s'inscrit dans le cadre du programme de son organisation humani-

taire pour la saison estivale 2024 qui touche toute la wilaya de Tizi-Ouzou. La responsable du CRA qui a procédé aussi à l'installation d'un centre de secours au niveau de la grande plage a fait savoir, à ce propos, que des équipes de secouristes bénévoles, affiliées aux comités locaux de la wilaya (27 dont 3 en instance d'installation) vont faire un roulement au niveau de cette plage pour assurer une couverture sanitaire, en accompagnement, entre autres corps constitués, de la Protection civile et ce, durant toute la saison estivale.

Elle a annoncé, également à l'occasion, la création d'un centre d'héber-

gement au profit des accompagnateurs de malades atteints de cancer, notamment ceux pris en charge au niveau du Centre de lutte contre le cancer de Draâ Ben Khedda. Pour la prochaine rentrée scolaire, Mme Hamlaoui, a révélé un plan spécial qui profitera aux enfants scolarisés de toute la wilaya des deux cycles primaire et moyen. La nouveauté, cette année, est l'ajout de tenues vestimentaires aux kits scolaires qui seront distribués aux enfants nécessiteux, et qui comprennent d'habitude des fournitures scolaires et des tabliers, conformément aux programmes du ministère de l'Education nationale. Outre l'accom-

pagnement des personnes aux besoins spécifiques et des orphelins, qui bénéficient d'aides de façon périodique, la présidente a indiqué que le CRA a initié un atelier de couture au profit des femmes veuves, qui est en cours de réalisation au niveau de la wilaya.

Avant de conclure sa visite, Mme Hamlaoui a tenu une rencontre avec les bénévoles de son instance avec lesquels elle a abordé les réalisations du CRA. Elle a salué, enfin, l'engagement du comité de wilaya de Tizi-Ouzou, qui compte un millier de bénévoles, entre adhérents et volontaires réguliers qui interviennent à l'échelle nationale et internationale.

La France « officialise » son soutien à l'occupation du Sahara occidental

La France « officialise » son soutien à l'occupation du Sahara occidental par l'appui de Paris au prétendu plan d'autonomie marocain.

En appuyant le prétendu plan d'autonomie marocain pour le Sahara occidental, Paris a simplement « officialisé » son soutien à l'occupation de ce territoire par le Maroc, estime le site espagnol d'information « descifrandolaguerra.es ».

Paris rompt sa position historique

« D'une certaine manière, la France ne fait qu'« officialiser » ce qui était déjà sa position de facto dans le conflit sahraoui », écrit-il dans un article consacré à la lettre adressée par le président Macron au roi du Maroc dans laquelle il affirme considérer que « le présent et l'avenir du Sahara occidental s'inscrivent dans le cadre de la souveraineté marocaine ». « En prenant ce tournant, Paris rompt avec sa position historique qui, comme l'essentiel de la communauté interna-



tionale, repose sur une résolution du conflit conformément aux résolutions des Nations unies », ajoute le site, rappelant que ces résolutions reconnaissent, depuis 1966, le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, un principe souligné dans les accords de cessez-le-feu de 1991 et la création de la MINURSO.

La position française « en marge de la légalité internationale »

« Aujourd'hui, la position française dépasse le cadre des Nations unies et « se situe en

marge de la légalité internationale », regrette le site, soutenant même que la France a toujours été le « principal soutien de Rabat sur la scène internationale », et son soutien au plan d'autonomie était « un fait ».

« La France a historiquement apporté un soutien important à l'occupation marocaine du Sahara occidental. Les entreprises et citoyens français ont été les premiers à arriver sur le territoire sahraoui après la marche verte, et le capital français est à l'origine de plusieurs projets économiques réalisés dans les

territoires occupés », rappelle le site.

Le « rôle clé » de la France dans la fourniture d'armes par le passé

Pis encore, il révèle que la France a également joué « un rôle clé » dans la fourniture d'armes lors de la première guerre au Sahara occidental (1975-1991), « intervenant même militairement pour sauver un Maroc dépassé par l'efficace résistance sahraouie ».

Actuellement, « ce soutien prend désormais la forme d'une déclaration institution-

nelle », relève ce site, qui fait remarquer que « la décision française ne modifiera ni le statut juridique du Sahara occidental qui reste un territoire non autonome en attente de décolonisation selon l'ONU, ni la guerre qui se déroule depuis novembre 2020 entre les deux pays ».

Les conséquences du soutien de la France à l'occupation marocaine

Cependant, le soutien de la France aux thèses marocaines « se traduira, sans aucun doute, par toutes sortes d'obstacles au mandat de la MINURSO (mission de l'ONU pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental) et à la résolution du conflit, déjà dans l'impasse », affirme le site. Selon ce média espagnol, les bouleversements politiques en Afrique, avec un nombre considérable de gouvernements qui ont tourné le dos à la France, expliquent la décision de soutien de Paris au plan d'autonomie marocain pour le Sahara occidental. « Elle consolide ses relations avec son meilleur allié sur le continent à l'heure de perte d'influence régionale », soutient le site.

Le vice-président iranien démissionne

Mohammad Javad Zarif a annoncé dimanche soir qu'il démissionnait de son nouveau poste de vice-président iranien chargé des affaires stratégiques et de directeur du Centre d'études stratégiques. Dans un message publié sur le réseau social X, Mohammad Javad Zarif a déclaré qu'il n'était « pas satisfait du résultat de son travail » en tant que chef du conseil directeur chargé de sélectionner les membres du nouveau gouvernement iranien.

La sélection des ministres relevait du droit du président iranien

Selon M. Zarif, sur les 19 ministres proposés par le président iranien Massoud Pezeshkian au Parlement iranien pour approbation dimanche, trois étaient les principales recommandations de son conseil et de ses comités après l'évaluation de plus de 1.000 candidats.

Il a ajouté que six candidats étaient des deuxièmes ou troisièmes choix et que l'un d'entre eux était leur cinquième choix. Il a précisé que la sélection des ministres relevait du



droit du président iranien, le conseil de direction et ses comités n'ayant qu'un rôle consultatif.

Continuer à soutenir le nouveau président

Dans un message ultérieur sur X lundi, M. Zarif avait déclaré que son message de la nuit précédente « n'était pas un signe de regret ou de déception à l'égard de M. Pezeshkian », mais plutôt une indication qu'il avait des doutes quant à son « utilité » en tant que vice-président chargé des affaires stratégiques.

Mohammad Javad Zarif a fait savoir qu'il continuait à croire en tout ce qu'il avait dit au sujet de M. Pezeshkian pendant la campagne électorale et a exhorté le peuple iranien à continuer à soutenir le nouveau président et son administration. Dans un décret du 1er août, M. Pezeshkian a nommé M. Zarif vice-président en charge des affaires stratégiques et directeur du Centre d'études stratégiques. Agé de 64 ans, il avait été ministre des Affaires étrangères de 2013 à 2021 sous le président Hassan Rohani.

YÉMEN 57 morts dans des inondations

Les inondations qui ont commencé fin juin et se sont intensifiées début août au Yémen, ont fait au moins 57 morts et touché plus de 34 000 familles, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). « L'ampleur de cette catastrophe est accablante et les besoins humanitaires sont énormes », a déclaré Matt Huber, chef de mission par intérim de l'OIM au Yémen. « Nos équipes sont sur le terrain et travaillent sans relâche pour fournir une aide vitale aux personnes dans le besoin, mais les ressources à notre disposition sont limitées. Sans un soutien important et durable des donateurs et partenaires internationaux, la capacité à répondre aux besoins des personnes touchées restera gravement limitée », a prévenu Huber.

L'OIM a également prévenu que « la combinaison de l'eau stagnante et des mauvaises conditions d'assainissement crée un terrain fertile pour les moustiques, ce qui pourrait entraîner des épidémies. Les sources d'eau contaminées peuvent exacerber le risque de maladies d'origine hydrique et l'épidémie actuelle de choléra, aggravant la crise sanitaire au sein d'une population déjà vulnérable ».

Le massacre de l'école Tab'een illustre la cruauté et les mensonges éhontés des sionistes

L'enquête initiale d'Euro-Med Monitor ne trouve aucune preuve de présence militaire sur le site du massacre de l'école de Tab'een à Gaza.

PAR EUROMED MONITOR

Territoire palestinien – Les premières investigations menées par l'Observatoire Euro-Med des droits de l'homme n'ont trouvé aucune preuve ou indication d'opérations militaires ou de combattants à l'école Tab'een de la ville de Gaza, dont la salle de prière a été prise pour cible par Israël lors d'un terrible massacre qui a coûté la vie à plus d'une centaine de Palestiniens. Bien au contraire, il s'est avéré qu'il s'agissait d'une série de bâtiments étroits, avec des sections ouvertes les unes sur les autres et dépourvues de tout équipement, où des dizaines de familles palestiniennes s'étaient réfugiées après avoir été déplacées de force de leurs maisons, dont certaines ont depuis été complètement effacées du registre d'état civil. L'équipe juridique et de terrain d'Euro-Med Monitor a mené une enquête préliminaire à l'école Tab'een, qui fournissait un abri à plus de 2 500 personnes déplacées dans la ville de Gaza. L'équipe a recueilli des données, enregistré les déclarations des témoins et des survivants, et inspecté les lieux après l'attaque. D'après toutes les informations et témoignages disponibles, l'école n'a jamais servi de centre ou de rassemblement militaire et n'a jamais été utilisée à des fins militaires. Les survivants ont déclaré que l'école abritait des centaines d'enfants dont les familles s'y sentaient en sécurité. De plus, l'étroitesse de l'école et l'absence de rampes de lancement et d'abris rendraient impossible l'utilisation du site pour des opérations militaires. L'exiguïté du bâtiment et les espaces restreints le rendent inadapté aux opérations militaires qui nécessitent une planification et une assistance logistique.

L'école était utilisée comme abri d'urgence pour les civils fuyant les zones détruites, et non pour des activités ou des équipements militaires, selon les témoignages recueillis auprès des civils déplacés sur place. Par conséquent, l'attaque contre l'école était injustifiée et constituait une violation flagrante du droit humanitaire international. Les bombardements israéliens ont spécifiquement visé la salle de prière où les personnes déplacées priaient à l'aube, ainsi que la salle de prière supérieure utilisée pour héberger les femmes et les enfants. Les rapports préliminaires indiquent que l'armée israélienne a fait exploser trois bombes de fabrication américaine lors de l'attaque, qui avaient une énorme capacité à brûler, fondre et détruire les corps. En conséquence, plus de 100 Palestiniens ont été tués, dont plusieurs familles et d'éminentes personnalités des universités de Gaza, parmi lesquelles le professeur Youssef Al-Kahlout, professeur de langue arabe. En raison de l'immense puissance destructrice des bombes, les corps des victimes ont été réduits à l'état de morceaux déchiquetés et de parties brûlées, et de nombreuses blessures graves ont été constatées. Certaines des bombes utilisées



contre l'école bondée de personnes déplacées pesaient plus de deux tonnes, selon la défense civile palestinienne à Gaza. La défense du massacre par l'armée israélienne, au motif qu'elle visait un site militaire, n'est pas fondée et, en tout état de cause, ne peut justifier le meurtre d'un si grand nombre de civils. Israël continue d'assassiner, de brûler et de blesser des centaines de civils chaque jour et prétend ensuite que les zones ciblées contenaient des installations ou des chefs militaires, sans fournir de preuves concrètes ni permettre à des organisations internationales indépendantes de confirmer la véracité de ces affirmations. Israël doit être lié par les principes du droit international humanitaire, en particulier ceux concernant la distinction, la proportionnalité, la nécessité militaire, les précautions nécessaires et le devoir de protéger les civils. Cela implique de décider du meilleur plan d'action pour les opérations militaires et du type d'armement à utiliser en tenant compte expressément de la nécessité de réduire le nombre de victimes et de pertes civiles. Selon le statut de Rome de la Cour pénale internationale, toute violation de ces règles du droit international humanitaire est considérée comme un crime de guerre. L'attaque contre l'école de Tab'een est une violation flagrante de ces règles et n'est qu'une des attaques militaires qu'Israël a menées contre des civils directement et sans discrimination, ce qui est une composante essentielle du crime de génocide qu'Israël a commis dans la bande de Gaza depuis le 7 octobre.

Témoignages

Mohammed Al-Kahlout, une personne déplacée et victime de l'attaque à l'école, a affirmé à l'équipe d'Euro-Med Monitor qu'il n'avait vu aucun combattant ou présence militaire dans l'école lorsqu'il s'y trouvait. « Je me préparais à aller prier, et j'aurais pu être avec eux en quelques instants », a-t-il poursuivi. « Trois missiles ou grosses bombes tirés par des avions israéliens ont provoqué le massacre. J'ai eu très peur. Les corps et les membres étaient mutilés et brûlés lorsque je suis arrivé ; il y avait des monticules de chair brûlée. Après plusieurs semaines à l'école, je n'avais pas vu de militants armés ni de manifestations. Je prie toujours dans la salle de prière, et tout le monde y est civil. Mon parent, le professeur Youssef Al-Kahlout, et de nombreux civils ont été tués

dans l'attaque. Au-dessus de la salle de prière se trouvait la salle de prière des femmes, qui était destinée à accueillir les femmes, et toutes les personnes qui s'y trouvaient ont été tuées ». Mme Susan Mohammed Al-Barawi, réfugiée à l'école Tab'een, a fourni le témoignage suivant à l'équipe de l'Observatoire Euro-Med : « Nous dormions. Nous nous sommes réveillés au son d'une explosion et d'un incendie. Nous avons quitté nos salles de classe pour trouver un feu qui brûlait près de la salle de prière. La salle de prière des femmes de l'école Tab'een est située directement au-dessus de la salle de prière des hommes. Après que leurs maisons aient été prises pour cible, de nombreuses familles ont été contraintes d'évacuer. Au moins vingt familles avec des enfants et des femmes âgées se trouvaient dans l'école. Les missiles ont été largués parmi eux, tuant un grand nombre d'entre eux. Ceux qui s'en sont sortis ont été gravement brûlés ou amputés. J'ai vu des blessés dont les intestins sortaient. Des jeunes filles, dont la plus âgée avait 13 ans, une autre 10 ans, et certaines n'avaient que deux ans, figuraient parmi les victimes ». Mahmoud Nidal Al-Basyouni, un enfant qui a perdu son père dans l'explosion de la salle de prière, a fait le témoignage suivant : « Aujourd'hui, à l'aube, mon père est allé prier le Fajr dans la salle de prière de l'école. Pendant que ma famille dormait, je me suis réveillé. Lorsque j'ai vu le missile tomber, je savais qu'il y aurait des victimes et qu'un massacre allait se produire, mais je n'imaginais pas que mon père en ferait partie. J'ai été témoin de l'incendie provoqué par le ciblage intentionnel. J'ai pleuré pour mon père, mon grand-père, mon oncle et de nombreux pères d'enfants qui ont été pris pour cible pendant la prière du Fajr dans la salle de prière et à qui nous n'avons pas pu dire adieu. Dans la salle de prière, j'ai vu des corps mutilés et des morceaux de chair. Le bombardement a eu lieu de manière inattendue, sans préavis ni avertissement ». L'armée israélienne prend de plus en plus souvent pour cible les écoles qui abritent les populations déplacées de force dans la ville de Gaza, tuant et blessant des centaines de civils. Elle a également ordonné le déplacement forcé illégal de Gaza du nord au sud, dans un effort systématique pour déraciner le peuple palestinien de ses maisons et de ses lieux de refuge, le privant ainsi de toute stabilité. L'objectif ultime est de vider la

ville de Gaza, d'éliminer le plus grand nombre possible de ses élites et de rendre la ville inhabitable, indépendamment de toute nécessité militaire. L'armée israélienne détruit délibérément les centres d'hébergement restants pour priver les Palestiniens du peu d'endroits où ils peuvent encore se réfugier après la destruction systématique et généralisée des maisons et des abris, y compris des écoles et des installations publiques, au cours des dix derniers mois. En continuant à bombarder l'ensemble de la bande de Gaza et en ciblant les abris, tels que ceux abrités dans les écoles de l'UNRWA, la stratégie de bombardement israélienne indique clairement l'intention de détruire la vie des Palestiniens et de les priver de sécurité et de stabilité, même si ce n'est que temporairement. Les civils de la bande de Gaza paient le prix des attaques militaires israéliennes qui violent impunément les règles du droit international humanitaire, en particulier les principes de distinction, de proportionnalité et de nécessité militaire. Par conséquent, tous les pays doivent remplir leurs obligations internationales en mettant un terme au crime de génocide et aux autres infractions graves commises par Israël dans la bande de Gaza. Ils doivent protéger les civils de la bande de Gaza, obliger Israël à respecter le droit international et les arrêts de la Cour internationale de justice, imposer des sanctions sévères à Israël et mettre fin à toute autre forme d'assistance ou de collaboration politique, financière et militaire. Cela implique l'arrêt immédiat de toutes les ventes d'armes, exportations et transferts vers Israël, y compris les licences d'exportation et l'aide militaire, ainsi que la garantie que des comptes soient rendus pour les crimes commis par Israël à l'encontre du peuple palestinien. En outre, les pays qui aident et encouragent Israël à commettre ces crimes, y compris l'aide et les relations contractuelles dans les domaines militaire, du renseignement, politique, juridique, financier, médiatique et autres, qui facilitent la perpétuation de ces crimes, doivent être tenus pour responsables. Parmi ces pays, les États-Unis sont le principal complice. Les décideurs et les fonctionnaires concernés de ces États doivent être tenus pour responsables car ils ont collaboré et se sont rendus complices des crimes, y compris du crime de génocide, qu'Israël a perpétrés dans la bande de Gaza. Dans le cadre de leurs obligations juridiques internationales visant à garantir que les auteurs de crimes internationaux soient tenus pour responsables, jugés et empêchés de rester impunis, ainsi qu'à les arrêter et à les poursuivre conformément aux lois nationales et internationales applicables, toutes les nations sont tenues d'ouvrir des enquêtes et des procès pénaux devant leurs tribunaux nationaux. Cette exigence repose sur la compétence universelle.

* L'Observatoire Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme est une organisation indépendante à but non lucratif dirigée par des jeunes qui défend les droits humains de toutes les personnes à travers l'Europe et la région MENA, en particulier celles qui vivent sous occupation, en proie à la guerre ou à des troubles politiques et/ou ont été déplacés en raison de persécutions ou de conflits armés.

L'opération de cession des actions se poursuit à la JSK

L'entreprise Mobilis, propriétaire de la JSK, poursuit son opération de l'achat des actions détenues par les anciens dirigeants du club.

Trois nouveaux actionnaires viennent, en effet, de céder leurs actions à l'opérateur historique de la téléphonie mobile en Algérie. C'est du moins ce qu'a annoncé la JSK dans un communiqué officiel.

Les actionnaires appelés à tenir leurs engagements

« La SSPA/JSK informe que, suite à l'invitation adressée le 8 août dernier aux actionnaires ayant déjà signé leurs engagements de cession d'actions au profit d'ATM Mobilis afin d'acter cette cession devant le notaire, trois actionnaires se sont présentés ce jour (11 août 2024) devant le notaire pour finaliser la procédure de cession. Il s'agit de Rachid Ali-Azouaou, Mourad Ziat et Djaffar Aït-Mouloud, agissant au nom du Club Sportif Amateur-JSK (CSA-JSK) », informe le club le plus titré du pays invitant, dans ce sillage, d'autres actionnaires à tenir leurs engagements de cession de leurs actions.



Les Achour Cheloul, Nassim Benabderahmane, Khelifa Chioukh, Abdellah Bouzit, Karim Kardache, Amar Yazid Iarichèn et Ahmed Zmili sont appelés à entamer la procédure de vente des actions en coordination avec El-Hadi Ould-Ali, directeur général de la SSPA/JSK. Une fois l'opération d'acquisition de la totalité des actions de la JSK, Mobilis va pourvoir mener dans un cadre serein son projet de redonner au club son prestige d'antan.

5 matchs amicaux en Turquie

Au chapitre de la préparation d'inter-

saison, les Jaune et Vert sont actuellement en regroupement du côté de l'école de l'hôtellerie d'Ain-Benian (ESHRA) d'Alger. Sous la houlette du nouvel entraîneur Abdelhak Benchikha, les joueurs sont soumis à un travail physique important. L'ancien coach de l'USM Alger se dit réjoui par les acquis du rassemblement algérois qui sera bouclé ce mardi. Après deux bonnes semaines de travail à Ain-Benian, les coéquipiers du gardien Gaya Merbah ont bénéficié de 48 heures de repos histoire de se ressourcer auprès des leurs.

Il sera question vendredi prochain du départ de l'équipe à destination de la Turquie pour effectuer un regroupement de deux semaines. Cinq rendez-vous amicaux sont inscrits sur la feuille de route des Canaris. Ces derniers nourrissent de grandes ambitions en prévision du prochain exercice. Après plusieurs années de traversées du désert, la JSK veut renouer avec les titres locaux. Une belle ambiance s'annonce d'ores et déjà au nouveau stade de Tizi-Ouzou où la JSK recevra ses adversaires.

LIGUE 2

Le CR Témouchent sera dirigé par un directoire

Le CR Témouchent sera dirigé, la saison prochaine, par un directoire, après l'échec de l'élection d'un nouveau bureau exécutif, faute de candidats, a-t-on appris, lundi, auprès de ce club de Ligue 2 de football.

La structure dirigeante provisoire a été installée, dimanche soir, par les autorités locales. Elle est présidée par Ameur Bouzid, qui sera assisté par six autres membres, dont un représentant du comité des supporters, pré-

cise-t-on de même source. La première action entreprise par le directoire du CRT a consisté en nomination d'un nouveau staff technique, composé de Hamouda Kebdani, comme entraîneur en chef, Noureddine Cheriet (entraîneur adjoint) et Hocine Belalem (entraîneur des gardiens de but), souligne-t-on. Lors du précédent mandat olympique (2020-2024), cette formation de l'Ouest du pays était présidée par

Houari Talbi, qui a réussi à la faire accéder au deuxième palier, tout en jouant les premiers rôles dans cette division au cours des trois précédents exercices. Malgré l'insistance des membres de l'assemblée générale pour convaincre l'ex-président de leur club de postuler à un deuxième mandat, l'intéressé a campé sur sa décision de quitter les rênes du «Chabab», indique-t-on encore de même source.

Le CRB s'envole ce jeudi pour Brazzaville

La délégation du CRB se rendra à Brazzaville, la capitale congolaise, ce jeudi à bord d'un vol spécial de la compagnie nationale, Air Algérie. Les joueurs du CRB ont repris dimanche le chemin des entraînements après une journée de récupération accordée le lendemain de leur retour au pays après deux semaines de stage en Turquie.

Léopards AC-CRB dimanche à 14h30

La reprise a eu lieu finalement au stade du 20-Août (initialement programmée à Baraki) en présence de l'ensemble des joueurs et sonne, par la même occasion, le début de la préparation de la première sortie officielle de l'équipe cette saison en Ligue des champions d'Afrique. Ce dimanche, les coéquipiers du gardien Chaâl donneront la réplique, en match aller du premier tour préliminaire, aux Congolais de Léopards AC au stade Alphonse-Massamba (14 heures 30). En cette perspective, la délégation algéroise se rendra à Brazzaville, ce jeudi.

Tahar et Hamidi libérés par le MCA

Tahar Fethallah et Kamel Hamidi ont été libérés officiellement par l'entraîneur français du MCA, Patrice Beaumelle. Avec un groupe composé de 27 joueurs, soit l'équivalent du nombre de licences accordées à chaque équipe de l'élite, le MCA est déjà contraint de dégraisser son effectif pour recruter d'autres éléments comme souhaité par Patrice Beaumelle. Les deux premières victimes ont pour noms, Tahar Fethallah et

Kamel Hamidi qui ont été poussés vers la sortie.

Peu convaincants lors du dernier stage à Rennes

Peu convaincants lors du dernier stage de pré-saison effectué à Rennes, le duo en question a d'ailleurs été invité à se rapprocher de la direction du club algérois pour négocier sa lettre de libération. D'autres joueurs comme Badredine Touki, Allaa Bouzekri et Dalil Hassan Khodja devraient

bientôt connaître le même sort que Tahar et Hamidi, mais le staff technique mouloudéen n'a pas encore décidé s'ils seront libérés définitivement ou prêtés à d'autres clubs.

En attendant, les Vert et Rouge qui ont regagné le pays samedi dernier après avoir bouclé leur premier stage en France, sont attendus demain au Centre d'entraînement de Zéralda pour y effectuer un second regroupement afin de pré-

parer leur entrée en lice en Ligue des champions d'Afrique, face aux Libériens de Watanga FC, dimanche prochain au stade Nelson-Mandela de Baraki. Une empoignade que devrait manquer le défenseur central et capitaine, Ayoub Abdellaoui, blessé. Sa participation pour la seconde manche du 1er tour préliminaire face au même adversaire, prévue également à Alger, demeure très incertaine.

LE TRANSPORTEUR
LE PIÈGE



20h10



Ancien agent des Forces Spéciales britanniques, Frank Martin est désormais transporteur. Son travail consiste à transporter n'importe quoi, n'importe où, pour n'importe qui. Cette fois, Frank est interpellé par la police à Toronto. Il est soupçonné d'avoir enlevé Rose Marquez. Connaissant la jeune femme pour l'avoir aidée à fuir un petit ami violent quelques mois plus tôt, le Transporteur est sous le choc. La situation se complique quand la police découvre des messages que Frank aurait envoyés à Rose la veille de sa disparition. Jules et Caterina tentent de découvrir qui a fomenté cette machination...

15 AOÛT



19h45



Max rejoint sa famille à La Baule pour le 15 août. Il souhaite quitter sa femme. Mais à son arrivée, il découvre que celle-ci est partie avec deux amies pour des vacances entre filles. Ses amis Vincent et Raoul ont connu la même mésaventure... Les trois hommes, très différents et peu habitués à assumer leurs responsabilités familiales, se retrouvent contraints de tenir la maison de location et de s'occuper de leurs enfants. Une comédie légère et distrayante malgré quelques situations stéréotypées et un scénario assez prévisible.

DUCOBU PRÉSIDENT !



20h10



Une nouvelle année scolaire démarre pour Ducobu. À l'école Saint Potache, une élection exceptionnelle va avoir lieu pour élire le président des élèves. C'est le début d'une campagne électorale un peu folle dans laquelle vont se lancer les deux adversaires principaux : Ducobu et Léonie. À l'aide de son ami Kitirish et de ses nombreux gadgets, Ducobu triche comme jamais et remporte l'élection. Parc d'attraction dans la cour, retour de la sieste, suppression des légumes à la cantine. La distribution semble s'amuser dans ce quatrième volet de la saga potache, pour un public jeune.

FAUT PAS RÊVER
DRÔLES D'EXPLOITS



20h10



Carolina De Salvo présente un panorama de défis hors du commun. En Catalogne, des groupes érigent des tours humaines vertigineuses. Dans le massif de la Chartreuse, des passionnés de vol libre se réunissent pour la Coupe Icare. Un championnat insolite met en scène un concours hippique sans cheval. L'émission propose également des reportages variés : le plongeur extrême de Côme Girardot, les cacheuses boliviennes en costume traditionnel, une course de sous-marins miniatures impliquant un jeune participant de 14 ans, une compétition d'auto-stop à travers la France.

LA SELECTION DE MIDI LIBRE



ALF
CHANGEMENT D'ATTITUDE



19h55



Pour le la Saint-Valentin, Alf décide de jouer les Cupidon en trouvant un nouveau partenaire potentiel pour Dorothy, la mère de Kate. Celle-ci n'a fréquenté aucun homme depuis la mort de son mari, survenue 10 ans auparavant. Alf fait de son mieux pour rapprocher Dorothy et son prétendant, mais ces choses ne sont pas simples pour l'extra-terrestre.

LES ROUTES
DE L'IMPOSSIBLE



20h00



En Thaïlande, le peuple Karen est isolé dans les montagnes et vit modestement de la culture du riz et du maïs. Anuwat, l'un d'entre eux, doit se rendre dans son champ en empruntant des routes montagneuses ayant été saccagées par les tempêtes. À bord de son 4x4, il doit prendre tous les risques mais peut compter sur la solidarité des habitants. Au Laos, Ham, comme tous les autres agriculteurs, a été durement affecté par l'interdiction de cultiver le pavot. Son vieux camion militaire peut implorer à n'importe quel moment sous le poids des marchandises et des passagers dans sa remorque.

MA REUM



20h10



Tout va pour le mieux dans la vie sans histoires de Fanny, jusqu'au jour où elle découvre que son fils chéri, Arthur, 9 ans, est le bouc émissaire de trois garçons de son école. Fanny ne laissera pas seul son fils face à ses petits bourreaux : elle va rendre à ces enfants, la monnaie de leur pièce. Coups fourrés et pièges de cours de récré, désormais ce sera œil pour œil et dent pour dent. Audrey Lamy semble bien s'amuser dans cette comédie à réserver avant tout à un très jeune public.

CASTLE
MEURTRE DANS LES HAMPTONS



20h05



Castle invite Beckett à passer un week-end romantique dans les Hamptons où il possède une splendide propriété. Mais alors que le séjour ne fait que commencer, un homme mourant s'introduit dans le jardin de la villa et décède dans la piscine. Le défunt, un habitué du coin, semble avoir été tué par un petit truand sur lequel la police a trouvé son portefeuille. Castle et Beckett décident d'assister le shérif local. Parallèlement, Ryan et Esposito sont déterminés à trouver l'identité du petit-ami de Kate. Une enquête inhabituelle, piquante et pittoresque dont le scénario ne laisse aucun répit.

Web : www.lemidi-dz.com
MIDI
Quotidien national d'information *Libre*

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Rédactrice en chef:
Kahina Hammoudi
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.66.22.65
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.49 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1^{er}- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fadjr	04:22
Dohr	12:52
Asr	16:37
Maghreb	19:39
Icha	21:10

DESTRUCTION PAR LES AUTORITÉS MAROCAINES D'OCCUPATION DES BIENS DES SAHRAOUI

LE CODAPSO CONDAMNE « FERMEMENT »

Le Comité de défense du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination (CODAPSO) a condamné « fermement » hier la démolition et la destruction par les autorités marocaines d'occupation des biens des Sahraouis dans la ville de Laâyoune occupée et sa banlieue. Le comité a souligné, dans un communiqué, que les autorités d'occupation marocaines mènent, ces derniers jours, d'intenses opérations de démolition des habitations de nombreux citoyens sahraouis, ainsi que les bâtiments qui abritent leur bétail et leurs volailles qui constituent, pour certaines des victimes, une source pour subvenir aux besoins de leurs familles.

Ces opérations ont touché les quartiers de « Laburkou », de « Diridik », la rue « Dar Al Salam » et le « nouveau marché de Ruhaiba », mais aussi des baraques au bord de la mer qui ont été incendiées et démolies par les autorités d'occupation. Qualifiant ces opérations d'actes « terror-

istes », le CODAPSO a signalé que ces opérations, lancées en février dernier, se poursuivent jusqu'à présent.

L'organisation « FreedomSun » pour la protection des défenseurs sahraouis des droits de l'homme qui a recueilli, par le passé, de nombreuses dépositions de victimes et de témoins oculaires de ces démolitions, avait dénoncé « une pratique systématique » visant à "intimider la population" sahraouie.

L'Organisation a soutenu que la méthode de destruction utilisée par les autorités d'occupation constitue « une pratique systématique de ces forces d'occupation », déjà utilisée dans les régions de Smara occupée, d'Oued Es-Saguiya et de Sidi Ahmed Laaroussi, visant à « restreindre et étouffer les Sahraouis et à les contraindre à accepter la politique de colonisation et de coexistence avec les colons marocains ».

Elle a rappelé, à ce titre, que ces pratiques constituent « une violation grave de l'article 33 de la quatrième Convention de Genève », qui stipule qu'« aucune personne protégée ne peut être punie pour une infraction qu'elle n'a pas commise personnellement ». « Les peines collectives, de même que toute mesure d'intimidation ou de terrorisme, sont interdites. Le pillage est interdit. Les mesures de représailles à l'égard des personnes protégées et de leurs biens sont interdites », a-t-elle ajouté. Selon « FreedomSun », cette politique de destruction des habitations s'inscrit « dans un contexte plus large de graves violations et d'autres pratiques organisées, telles que le ciblage des manifestants sahraouis, leur interdiction de se rassembler, la suspension de leurs salaires et les restrictions sur leur liberté de mouvement », mesures qui constituent, a-t-elle poursuivi, « des violations des droits de l'homme et du droit international, en particulier de la quatrième



Convention de Genève ».

« Malgré la clarté de ces violations, la communauté internationale est restée inerte face aux violations des droits de l'homme au Sahara occidental occupé et n'a pas cherché à protéger les civils conformément à ses obligations légales en vertu des articles 1 à 146 de la quatrième Convention de Genève », a-t-elle déploré. Par ailleurs, le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a regretté, dans son dernier rapport pour la période juillet 2023/ juin 2024, l'absence de données au sujet de la situation des droits humains dans les territoires sahraouis occupés, rappelant le refus du Maroc d'autoriser l'accès à ces territoires aux représentants du Haut-Commissariat de l'ONU des droits de l'homme. « Le manque d'accès à des informations de première main et l'absence de surveillance indépendante, impartiale, globale et régulière de la situation des droits humains ont été préjudiciables à une évaluation globale de la situation des droits humains dans la région », a-t-il affirmé.

TRAVERSÉES CLANDESTINES PAR MER Un réseau criminel démantelé à Mostaganem

Les services de police de Mostaganem ont réussi à démanteler un réseau criminel spécialisé dans l'organisation de traversées clandestines par mer, composé de six individus, a indiqué, hier, un communiqué de la Sûreté de wilaya. La même source a précisé que l'opération est intervenue suite à une patrouille effectuée par les services de police de la deuxième Sûreté urbaine de la ville de Mostaganem, en coordination avec la Brigade de lutte contre le trafic de migrants et de traite d'êtres humains, relevant de la Sûreté de wilaya, au cours de laquelle un ressortissant étranger résidant illégalement sur le territoire national a été arrêté.

Les recherches menées par la brigade ont démontré que le suspect s'appêtait à quitter illégalement le territoire national à partir des plages de la wilaya de Mostaganem, et ce en compagnie de cinq autres suspects originaires de Mostaganem et de Tipaza, a ajouté le communiqué.

L'identification du principal suspect et de ses complices a permis de les arrêter, en peu de temps, et leurs domiciles ont été perquisitionnés en vertu d'un mandat délivré par le parquet territorialement compétent, où la police a trouvé un moteur et un réservoir d'essence pour embarcation, a-t-on expliqué.

Au cours de l'enquête, il a été constaté que les suspects attiraient des ressortissants étrangers pour les transporter de l'autre côté de la Méditerranée à partir des rives de la wilaya de Mostaganem, selon la même source.

Après l'accomplissement de l'ensemble des procédures légales, les suspects ont été déférés devant les instances judiciaires territorialement compétentes, a-t-on indiqué.

BIRKHADEM

La police neutralise une dangereuse bande de quartier

Les services de sécurité de la wilaya d'Alger, représentés par la police judiciaire de la circonscription administrative de de Bir Mourad Raïs, plus précisément à Bir Khadem, a réussi à arrêter pas moins de 15 suspects, dont des repris de justice, tous membres actifs d'une dangereuse bande de quartier, semait le trouble et terrorisait les paisibles résidents de ces quartiers. C'est ce qu'annonce ce mardi la DGSN dans un communiqué accompagné d'une vidéo. Cette affaire criminelle a été enclenchée lorsque le centre de contrôle et de commandement a reçu un appel de détresse citoyen au 15-48, faisant état des actes subversifs et criminels de cette bande. Le déploiement sur le terrain des éléments de la PJ, sous la constante supervision du procureur de la République territorialement compétent, a permis d'interpeller ces 15 suspects, et de saisir 11 armes blanches de diverses formes, ainsi que 5 produits pyrotechniques. Après finalisation des procédures de rigueur, les suspects ont été déférés devant la justice.

D'UNE MAGNITUDE
DE 3,9 DEGRÉS

Un séisme frappe la wilaya de Sétif

Une secousse tellurique de magnitude 3,9 degrés sur l'échelle ouverte de Richter a été enregistrée, hier, à 3h38 (heure locale) dans la wilaya de Sétif. Selon le Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG), l'épicentre de la secousse a été localisé à 2 km au sud-ouest de Beni Aziz dans la même wilaya.

ACCIDENTS ROUTIERS

45 MORTS ET 2038 BLESSÉS EN UNE SEMAINE

Quarante-cinq (45) personnes sont décédées et 2038 autres ont été blessées dans 1611 accidents de la route survenus durant la période du 4 au 10 août à travers plusieurs wilayas du pays, a indiqué hier un bilan de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Mostaganem où 6 personnes sont mortes et 77 autres ont été blessées, suite à 65 accidents de la circulation, précise la même source.

Durant la même période, les secours de la Protection civile sont intervenus pour l'extinction de 2107 incendies urbains, industriels et divers, dont les plus importants à Alger, Blida et Constantine.

En outre, 5360 interventions ont été effectuées durant la même période pour le sauvetage de 428 personnes en situation de danger et l'exécution de 4686 opéra-

tions diverses d'assistance.

Sept blessés lors d'une collision entre deux voitures à Oran

Sept personnes ont été blessées dans un accident de la circulation survenu ce mardi matin dans la wilaya d'Oran. Selon la direction générale de la Protection civile (DGPC), « sept personnes ont été blessées dans un accident de la circulation suite à une collision survenue à 7h 40mn entre deux voitures au niveau de la route nationale N°44 reliant la commune d'El-Ansar à Ain Turk ». Selon la même source, les blessés ont été secourus avant d'être et transférés à l'hôpital local. Les services de sécurité ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de cet accident.